



Les discours

n°2, diffusé le mercredi 19 novembre 2003

JOURNEE du Mardi 18 novembre

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

- ❑ **Présentation du rapport financier par Monsieur Michel CHARASSE
trésorier général de l'AMF 2**
- ❑ **Présentation des actions conduites par l'AMF sur les affaires
européennes par Monsieur Antoine RUFENACHT, président de la
Commission Europe de l'AMF 3**
- ❑ **Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Premier vice-
président de l'AMF, Président de la commission intercommunalité..... 5**
- ❑ **Complément au rapport d'activité, de Monsieur André LAIGNEL,
Secrétaire général de l'AMF 8**

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 86^{ème} CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

- ❑ **Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de Paris..... 12**
- ❑ **Allocution de Monsieur Daniel HOEFFEL, Président de l'Association
des Maires de France 13**
- ❑ *(en raison des délais d'impression de ce bulletin, il ne nous a pas été
possible de publier ici le texte de l'intervention de Monsieur Jean-Pierre
RAFFARIN, Premier Ministre)*

DEBAT TERRITOIRES RURAUX : quelles perspectives de développement ?

- ❑ **Intervention de Monsieur Hervé GAYMARD, ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires rurales 15**

**Présentation du rapport financier
par Monsieur Michel CHARASSE
trésorier général de l'AMF**

A la clôture de l'exercice 2002, notre Association dégage un excédent de 885.000 euros.

Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière dans le rapport sur les comptes de l'exercice 2001, le redressement amorcé s'est poursuivi et accentué de façon positive, après la forte baisse constatée en 2000.

Il est particulièrement satisfaisant et rassurant de constater que le résultat d'exploitation est en hausse, et que l'excédent n'est donc pas dû à un résultat financier, par nature aléatoire et difficilement maîtrisable.

Nous parvenons donc, pour l'année 2002, à un excédent équivalent à celui des années 1996 à 1999, après la forte baisse des années 2000 et 2001.

La situation financière et comptable de notre Association reste donc saine, grâce à une gestion maîtrisée des dépenses, qui est l'une des causes importantes de notre bon résultat financier, grâce à une augmentation du nombre de cotisants, en ce qui concerne en particulier les structures intercommunales, et grâce à un faible taux d'impayés.

S'agissant des charges, les principales baisses concernent la communication générale (le Guide du Maire en 2001, après les élections municipales, ayant grevé le budget de façon importante), les frais de mission et le recours à l'intérim.

Dans l'ensemble, on constate par ailleurs une stabilité des autres postes de dépenses.

Concernant les produits, la revalorisation pourtant modeste des cotisations 2002 a permis d'accompagner le redressement du résultat d'exploitation.

L'augmentation du nombre des EPCI adhérents vient également renforcer le poste « cotisation ». Notre Association se félicite de compter de plus en plus d'EPCI adhérents : la progression est certes toujours due au fait que leur possibilité d'adhérer est récente, mais cette progression se poursuit, y compris en 2003 où nous comptons plus de 100 adhésions nouvelles au 1er semestre. En 2002, l'Association compte 317 nouveaux adhérents, communes et EPCI confondus.

Il faut également noter l'existence d'un produit exceptionnel de 225.000 euros qui correspond à un complément de redevance versé après négociation par le Groupe Moniteur, relatif aux Congrès 1999, 2000 et 2001. Nous avons relevé en effet une erreur de calcul dans les superficies, et je voudrais remercier le Bureau et en particulier le Président et le Secrétaire général qui m'ont appuyé très fortement dans les discussions avec le Moniteur pour obtenir le versement des sommes qui nous étaient dues.

En conclusion, l'excédent dégagé en 2002 s'explique par l'action conjuguée de l'augmentation des produits et de la baisse des charges. L'amélioration des méthodes de gestion permet une analyse plus fine par type d'activité. Ainsi, nous savons que la Revue Maires de France n'atteint pas un seuil positif et qu'une maîtrise des charges ne permettrait pas d'inverser radicalement cette tendance. Le Président a d'ailleurs été saisi récemment d'une demande d'aide financière de la part de la Fédération des anciens maires, et nous avons donné notre accord pour travailler avec cette association et lui donner un petit coup de main financier, à la condition qu'une convention soit conclue avec nous pour la diffusion de notre revue, de façon à augmenter cette diffusion.

Nous engageons d'autre part un processus d'enquête du lectorat et de prospection d'abonnés afin de répondre encore mieux à l'attente des lecteurs.

S'agissant de la progression du taux des cotisations, celle-ci a été très limitée en 2002 puisque vous aviez approuvé un taux de 1% sans arrondi.

Le souci constant d'information et de transparence nous a conduit cette année à envoyer à l'ensemble de nos collègues adhérents le rapport d'activité dès le mois de juillet, c'est pourquoi nous ne l'avons pas à nouveau inséré dans la mallette du congressiste.

Je signale d'ailleurs qu'une erreur s'est glissée dans le tableau du bilan figurant au rapport d'activité, les chiffres étant relatifs aux années 2001 et 2002, et non pas 2002 et 2003 comme cela a été imprimé, mais vous aurez sans doute rectifié de vous-même.

J'en ai donc terminé avec le bilan de l'année 2002.

Je voudrais vous dire simplement un mot concernant l'année 2003 avant que nous entendions le commissaire aux comptes : tous les chiffres, je l'ai dit, sont dans le rapport qui vous a été envoyé ; je vous précise qu'au 31 décembre 2002, notre portefeuille d'actifs, répartis entre le Crédit du Nord le Crédit Agricole Indosuez, le Crédit Mutuel et Dexia, s'établissait à 5 962 000 euros, et, au 31 octobre dernier, à 8 249 100 euros, c'est-à-dire plus de 2 millions d'euros de plus. C'est un chiffre que je vous donne parce que j'ai l'habitude de donner exactement ce qu'il en est le jour du congrès, mais, bien entendu, ce n'est pas ce qu'on retrouvera en fin d'année, puisque nous avons des dépenses qui vont continuer à s'exécuter jusqu'au 31 décembre. La trésorerie non utilisée est placée, mais nous serons évidemment amenés à décaisser ; ceci étant, nous devrions avoir quand même une augmentation très sensible de notre portefeuille au 31 décembre prochain, conséquence simplement d'une amélioration de notre situation financière et de notre résultat final en fin d'exercice.

J'en arrive au deuxième point de notre assemblée générale.

Afin de garantir et d'assurer la stabilité de nos ressources, la bonne santé financière de notre Association et l'exécution de ses missions, votre Bureau vous propose d'adopter un taux d'augmentation des cotisations de 1,5% pour 2004.

Pour limiter le nombre de décimales, ce taux nécessite des arrondis : le taux d'augmentation strictement exact varie donc de 1,4851% à 1,5558%, selon les catégories de cotisations.

Cette augmentation se situe en dessous de l'inflation, et nous est nécessaire pour maintenir nos ressources à un niveau constant.

Un dernier mot : je voudrais dire que notre situation financière nous a permis de faire face chaque fois aux actions de solidarité que l'Association des Maires a constamment marquées à l'égard de ceux de nos collègues et des communes frappés par des sinistres, inondations ou autres. Et nous avons absolument toujours été présents à côtés de nos collègues et des Associations départementales.

Je tenais à le souligner.

**Présentation des actions conduites par l'AMF sur les affaires européennes
par Monsieur Antoine RUFENACHT,
président de la Commission Europe de l'AMF**

Introduction de M. HOEFFEL

Mes Chers Collègues, nous débutons notre réunion de cet après-midi par la présentation des actions conduites par l'AMF sur les affaires européennes. Et c'est notre collègue Antoine RUFENACHT, maire du Havre, président de la commission Europe de l'AMF qui va vous les présenter.

**Monsieur le Président,
mes Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,**

D'année en année, la construction européenne s'enrichit, se développe, se diversifie et, à l'évidence, les collectivités locales ne peuvent pas être absentes de ce débat pour plusieurs raisons. D'abord, la législation européenne au travers des règlements, des directives et des normes a un impact croissant sur la gestion locale, qu'il s'agisse de l'environnement, des marchés publics, de la normalisation, des aides aux entreprises, des fonds structurels naturellement, de la gestion des services publics qui est un sujet de préoccupation important pour nous, des technologies de communication et de l'information. Je ne cite ces sujets que pour exemples.

Ensuite, parce que les collectivités locales doivent pouvoir influencer sur la législation européenne les concernant comme elles le font quotidiennement au niveau national. A cet effet, elles doivent pouvoir s'exprimer très en amont lors de la préparation des textes et, pour cela, à l'instar de la quasi-totalité de leurs homologues de l'Union européenne, être présentes à Bruxelles au travers de leurs associations nationales.

Enfin, elles doivent, pour assurer une réelle efficacité, agir auprès de toutes les institutions européennes. Le Conseil naturellement, le gouvernement français, le Parlement européen dont les pouvoirs se sont considérablement accrus avec la procédure de codécision et, bien sûr, la Commission qui détient le pouvoir d'initiative.

Chers Collègues, comme vous le savez, sous l'impulsion du Président Daniel HOEFFEL, le Bureau de l'Association des maires de France a pris la mesure de cet enjeu.

En janvier 2003, le Bureau de l'AMF a décidé de restaurer son action sur l'Europe en réactivant sa commission Europe. On m'en a confié la présidence, et madame Nicole FEIDT, notre collègue maire de Toul en est le rapporteur.

Depuis quelque mois, la commission Europe a connu une activité dense et soutenue. Elle s'est réunie à cinq reprises entre mars et octobre 2003 dont une fois au Parlement européen à Strasbourg en présence de son président Pat COX. La commission Europe a produit deux avis à destination de la Commission européenne, l'un en commun avec l'Association des départements de France sur une consultation régulière et systématique des associations nationales élues par la Commission européenne, l'autre avec l'Association des maires des grandes villes de France sur le droit européen des services publics, ce qu'on appelle des services d'intérêt général.

Dans le premier avis, sans méconnaître naturellement le rôle majeur du Comité des régions en tant que porte-parole des collectivités locales européennes, l'AMF et l'ADF ont insisté sur la nécessaire consultation par la Commission européenne des associations nationales représentant les collectivités infra-régionales afin que soient mieux prises en compte les spécificités nationales.

Dans le second avis, l'Association des maires de France et l'Association des maires des grandes villes ont demandé, à l'instar du gouvernement français, qu'un cadre européen soit élaboré afin, d'une part, qu'un meilleur équilibre entre le droit communautaire de la concurrence et le rôle des services publics soit recherché, et d'autre part afin que les services publics locaux dont l'activité pèse peu dans les échanges au sein du vaste marché intérieur, puissent déroger aux règles européennes de concurrence.

Trois sujets ont fait l'objet d'un travail approfondi de la Commission Europe :

Les services publics dont je viens de parler, sujet qui a été étudié par un groupe de travail spécifique animé par Mme Brigitte BAREGES, maire de Montauban, et M. Jean-Louis JOSEPH, maire de La Bastidonne. Ce thème a fait, par ailleurs, l'objet en mars dernier d'une intervention de M. Pascal LAMY, commissaire européen, devant la commission Europe élargie aux membres du Bureau et du Comité directeur de l'AMF. A cette occasion, Pascal LAMY a notamment insisté sur la liberté des Etats de déterminer ce qu'est un service public.

Second sujet, ce sont les travaux de la Convention européenne qui, après avoir été présidée par M. Giscard d'ESTAING, a élaboré un projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. Sur ce thème et à la suite de travaux conduits par Mme Nicole FEIDT, l'AMF a émis un avis qui se félicite de la prise en compte par le projet de traité de la dimension locale et régionale de l'Union européenne.

L'AMF a également organisé sur ce thème, en commun avec l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, cinq forums interrégionaux à Rennes, à Strasbourg, en Avignon, à Bordeaux et, enfin, à Clermont-Ferrand en présence, dans cette dernière ville, du président Giscard d'ESTAING.

Troisième grand sujet, la politique de cohésion économique et sociale, c'est-à-dire les fonds structurels. Sur ce sujet, la commission Europe de l'AMF a eu la chance de pouvoir recevoir Michel BARNIER, commissaire européen en charge de ce dossier, ainsi que son proche collaborateur à la Direction générale de la politique régionale, Jean-Charles LEYGUES. Michel BARNIER a fait part des appréciations divergentes au sein de la Commission européenne quant à l'éligibilité des territoires des quinze Etats membres après 2006, la priorité étant justement accordée, compte tenu de leur situation économique, aux dix nouveaux pays. Si la Commission a tranché, en définitive, en faveur d'une telle éligibilité en dépit d'une consommation peu satisfaisante de ces fonds en France et dans les autres pays, le débat est naturellement désormais financier et budgétaire et il devra être tranché à l'unanimité des Etats membres, entre Etats contributeurs nets à l'Union dont la France, attachée au financement de la politique agricole commune, et les autres Etats.

L'AMF a créé un groupe de travail sur ce sujet animé par Nicole FEIDT et Jean DELANEAU, président de l'Association départementale des maires d'Indre-et-Loire. La commission Europe demande au gouvernement et aux institutions européennes que la politique régionale européenne dispose, sous peine de perdre toute crédibilité, d'une enveloppe financière à hauteur de 0,45 % du PIB communautaire.

Elle met l'accent sur la nécessaire suppression des zonages et sur un pouvoir accru accordé aux régions dans la gestion de ces fonds, dans le choix des domaines éligibles et dans celui des territoires ruraux et urbains qu'il convient de soutenir.

Chers Collègues, tout le travail dont il a été fait mention jusqu'ici aurait peu d'impact s'il n'était pas accompagné par une présence régulière et soutenue à Bruxelles. C'est pourquoi le Bureau de l'AMF a récemment donné son accord au projet de protocole d'accord associant l'AMF,

l'ARF, l'ADF des départements, l'AMGVF, visant à créer un bureau permanent à Bruxelles à compter du printemps 2004.

Ce protocole d'accord est naturellement ouvert à toutes les autres associations qui souhaiteraient s'y associer, ainsi que l'ont déjà demandé la Fédération des Maires des Villes Moyennes, l'Association des Maires des Petites Villes de France, l'Association Nationale des Maires Ruraux de France ou encore la Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte.

Quels sont les travaux qu'il va falloir engager pour 2004 ? Il faut en effet se projeter dès l'année prochaine, et la commission Europe de l'AMF va se réunir le 18 décembre pour arrêter son programme pour 2004. En se fondant sur les objectifs de la Commission européenne, la commission Europe de l'AMF entend mettre notamment l'accent sur les trois dossiers suivants : le projet de règlement sur les fonds structurels, les communications de la Commission européenne sur le recyclage des déchets, sur la normalisation et sur le financement du réseau NATURA 2000, enfin, le Livre Vert sur les concessions et le partenariat public/privé.

Naturellement, l'Association des maires de France, notre association, sera d'autant plus efficace sur les dossiers européens que les maires dans leur ensemble seront mieux informés et, par conséquent, sensibilisés sur l'impact local des décisions qui sont arrêtées à Strasbourg et à Bruxelles. Mieux informée, la revue de l'AMF, "Maires de France", consacre chaque mois trois pages à l'Europe et la lettre mensuelle de l'AMF a engagé une rubrique régulière. En 2004, l'AMF ouvrira sur Internet un site spécifique sur les dossiers européens concernant les collectivités locales.

J'engage donc nos adhérents, nos collègues, non seulement à mieux s'informer, mais aussi à nous faire par de leurs avis, de leurs suggestions, de leurs observations sur les dossiers examinés par la commission Europe de l'AMF afin que celle-ci trouve toute sa place dans les débats européens.

Je vous remercie de votre attention.

Conclusion de M. HOEFFEL

Je remercie le Président Antoine RUFENACHT de sa présentation de l'action que mène depuis quelques mois, grâce à la commission Europe reconstituée, l'Association des maires de France. Je le remercie, ainsi que tous les membres de la commission Europe qui ont accepté de consacrer leur temps, mais aussi de mettre leur conviction européenne au service du travail de cette Commission pour l'oeuvre qu'ils accomplissent.

De plus en plus, tout ce qui se passera au niveau de l'Union européenne concernera très directement nos communes et les maires et il est donc nécessaire que nous soyons présents là où les mesures se prennent et là où les mesures se préparent pour que, au nom des maires de France, l'AMF puisse s'exprimer en tant que partenaire reconnu et privilégié dans les débats européens.

Merci encore à Antoine RUFENACHT et à toute son équipe pour le travail qu'ils accomplissent.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
Premier vice-président de l'AMF,
Président de la commission intercommunalité**

**Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés,
Mes Chers Collègues,**

Chers collègues,
j'ai donc le grand plaisir de vous présenter le rapport d'activité concernant L'intercommunalité.

Et en prélude à ce rapport, va être diffusé à l'écran derrière moi un sondage, une enquête, extrêmement intéressante, réalisée à la demande de l'Association des Maires de France, auprès de 2.300 personnes entre juin et juillet 2003, sur L'intercommunalité telle qu'elle est perçue par les Français.

Nous allons donc examiner les résultats de ce sondage, de cette enquête, et au vu de ces résultats nous aurons une réflexion sur ce qu'est ou ce que doit être L'intercommunalité dans notre gestion communale et dans les positions que défend l'Association des Maires de France.

(Projection de transparents)

Plus de la moitié des Français dit appartenir à une structure intercommunale mais un Français sur trois est incapable de se prononcer. Vous avez 54 % de « oui », 34 % de « sans opinion, ne savent pas, NSP, ou sans réponse, SR », et 12 % ne savent pas s'ils appartiennent effectivement à une structure intercommunale.

L'intercommunalité est légitimée par les deux tiers des Français et perçue pour ce qu'elle est : c'est très intéressant. A propos du groupement des communes, la question est la suivante : direz-vous que c'est avant tout - chers collègues vous êtes tous assis, nous sommes tous assis - un moyen de limiter les dépenses des communes ?

Et pour 40 %, s'agissant de l'ensemble des Français, 43 % pour ceux qui disent appartenir à une communauté, ils considèrent que L'intercommunalité est un moyen de limiter les dépenses des communes.

Deuxième question ou deuxième réponse, ils considèrent que c'est le bon échelon territorial pour prendre en compte les préoccupations des habitants. Là aussi, deux colonnes horizontales : 29 % pour l'ensemble des Français, 31 % pour ceux qui participent déjà à une structure intercommunale.

Disparition de l'identité de la commune, les chiffres sont relativement bas : pour l'ensemble des Français, 30 % mais en revanche, ceux qui disent appartenir à une communauté sont moins inquiets que les autres, ce qui est un bon signe. Ils ne sont que 25 % à craindre ou à redouter la disparition de la commune.

L'intercommunalité, du pragmatisme avant tout. La question était la suivante : « voici une affirmation concernant la coopération entre communes, dites si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord ». L'affirmation est la suivante : « je trouve normal que pour des services ou des équipements tels les pompiers, la police municipale, piscine, bibliothèque, des communes voisines se regroupent pour leur financement » :

pas du tout d'accord, 2 %,
très peu, plutôt pas d'accord, 9 %.

En revanche, tout à fait d'accord 45 %
et plutôt d'accord 42 %.

87 % - et le chiffre est tout à fait éloquent – 87 %, et 90 % de ceux qui disent appartenir à une communauté trouvent effectivement normal que ces services d'intérêt communautaire, (le mot n'apparaît pas mais la logique effectivement est en filigrane) soient gérés effectivement au niveau d'une intercommunalité.

La question suivante : « pour chacun des échelons institutionnels suivants, dites si vous souhaitez qu'il ait à l'avenir davantage, autant ou moins de moyens ou de pouvoir qu'aujourd'hui ». Là aussi, la

commune fait "un tabac" puisque 57 % de nos concitoyens souhaitent davantage de pouvoir. La structure intercommunale vient juste après, mais quand même largement décalée, à 28 %, le Conseil général à 26 %, le Conseil régional à 24 %, les institutions européennes à 20 %, les députés à 16 %, l'Etat à 14 % et les sénateurs ferment donc la liste à 12 %.

Mais j'insiste sur ce tableau. Les deux structures, communes ou intercommunalités, qui pour nos concitoyens sont celles qui justifient le maximum de compétences, sont précisément les communes et les structures intercommunales.

Le cinquième transparent a trait aux impôts locaux. Il est intéressant, lui aussi, et un peu amusant d'ailleurs. La question était la suivante : « selon vous, à quoi servent vos impôts locaux : à financer les dépenses... » Il y avait plusieurs éléments de réponse possibles.

Dépenses de la communauté de communes, de l'agglomération, de la communauté urbaine, du syndicat de communes : 57 %, c'est logique.

De votre commune seulement : 39 %.

Du Conseil général de votre département : 38 %.

De l'Etat (l'Etat apparaît comme un bénéficiaire potentiel des impôts locaux) : 30 %.

Du Conseil régional : 27 %.

La sixième question portait sur les impôts locaux avec une question qui nous préoccupe tous : « Quand vos impôts locaux augmentent, qui en est selon vous le responsable principal ? »

Et l'Etat arrive en tête avec 33 %, l'imputation de responsabilité en quelque sorte.

Le Conseil municipal suit à 31 %.

La communauté de commune à 23 %.

Le Conseil général à 12 %.

Le Conseil régional également à 12 %.

La septième question portait sur la notoriété des maires. Chers collègues, c'est un élément de réponse tout à fait rassurant pour l'implication, pour l'esprit de responsabilité et de service qui anime tous les maires de France regroupés au sein de l'Association des Maires de France. La question était la suivante : « parmi les élus suivants, quels sont ceux que vous connaissez ou dont vous êtes capable de donner le nom ? »

Le maire arrive en tête avec 88 % qui savent identifier, citer le maire.

Le député n'est qu'à 47 %.

Le Conseiller général à 32 %.

Le président du conseil général à 30 %.

Le président du Conseil régional à 27 %.

Un sénateur à 23 %.

Et le président de la structure intercommunale à laquelle appartient la commune n'est qu'à 21 %.

Si on résume, les chiffres paraissent extrêmement éloquentes, le maire est quatre fois plus connu que le sénateur et trois fois plus connu que le président du Conseil général.

La huitième question portait sur le président de la communauté de commune ou président de la communauté d'agglomération : « le président de l'EPCI a-t-il ou doit-il avoir plus de pouvoir que le maire de votre commune ? »

Ne sait pas, c'est une majorité : 53 % pour l'ensemble des Français, 37 % pour ceux qui appartient à une communauté.

Plus de pouvoir : 28 % pour l'ensemble des Français, 39 % pour ceux qui disent appartenir à une communauté.

Et moins de pouvoir : respectivement 19 et 24 %.

Les choses sont un peu floues. On ne peut pas en tirer de grands enseignements.

Dernier transparent, le neuvième : « le président de la communauté de communes, la communauté d'agglomération ou la communauté

urbaine devrait-il à votre avis être nommé par les conseils municipaux des communes membres, situation actuelle ? »

Pour l'ensemble des Français : 38 %.

Pour ceux qui disent appartenir à une communauté : un pourcentage supérieur, 47 % des habitants qui donc sont citoyens d'une commune insérée dans une structure intercommunale considèrent grosso modo qu'il faut garder le système actuel.

Autres propositions :

Elu au suffrage universel : 23 % pour l'ensemble des Français, 28 % pour les citoyens de communes faisant partie d'une structure intercommunale.

Et ne sait pas : 39 % pour l'ensemble des Français et 25 % pour ceux qui disent appartenir à une communauté.

Voilà le tableau que j'ai eu le plaisir de vous commenter. Nous venons Mesdames Messieurs les maires, chers collègues, de voir les résultats d'une enquête qui est tout à fait intéressante et de laquelle quatre points forts peuvent à mon sens être dégagés.

Premier point fort : l'intercommunalité et la fiscalité propre sont, il faut le savoir, relativement mal connues des Français. Alors qu'aujourd'hui 80 % de la population française vit sur le territoire d'une communauté, seulement 50 % des personnes interrogées le savent. C'est effectivement une réalité qu'il nous faut bien connaître. En revanche, le président de l'EPCI, et c'est en cohérence avec ce que je viens de vous dire, est quatre fois moins connu que le maire de sa commune.

Deuxième élément important des réponses, les Français légitiment l'intercommunalité et souhaitent la renforcer. Pour la majorité d'entre eux, souvenez-vous, c'était l'un des premiers graphiques que nous avons vus, elle permet de rationaliser les services et les dépenses des communes. Elle permet de prendre en compte les préoccupations des habitants sur un territoire pertinent. Elle permet aussi - souvenez-vous à la fois de la réponse et du côté un peu pernicieux de la question - en principe pour les Français de maîtriser la dépense publique.

Aussi les Français souhaitent que l'intercommunalité soit dotée de davantage de moyens et de pouvoir. En outre la crainte que l'intercommunalité n'entraîne, ce qui est l'un de nos soucis, la disparition de l'identité communale n'est-elle retenue que par 25 % des Français qui habitent une commune insérée dans une structure intercommunale.

Troisième axe fort : pour les Français les impôts locaux sont principalement affectés à l'intercommunalité mais la responsabilité de leur augmentation est partagée avec l'Etat et les communes. 60 % des Français estiment que les impôts locaux servent à financer les dépenses intercommunales avant celles des communes. Pour autant, l'Etat est considéré comme l'un et comme le principal responsable de leur augmentation au côté des communes et des communautés.

Quatrième point fort de ce sondage : le maire conserve une écrasante notoriété dans le paysage local. Le président des communautés est rarement identifié. Peu de Français souhaitent son élection au suffrage universel direct (souvenez-vous des chiffres que j'ai commentés), le maire est quatre fois plus connu que le sénateur et le président du conseil général, deux fois plus connu que le député pourtant élu au suffrage universel.

Si les communautés ne sont pas perçues par nos concitoyens comme un échelon supplémentaire de la démocratie, et s'ils se prononcent majoritairement contre l'élection au suffrage universel, ils souhaitent en revanche que l'intercommunalité soit renforcée dans ses compétences et dans ses moyens. Ce renforcement, nous l'avons vécu en 2002 puisque l'intercommunalité à fiscalité propre couvre désormais 80 % des communes et concerne 80 % de la population.

Parallèlement, l'activité de notre association en direction de ces mêmes structures intercommunales, communautés de commune et communautés d'agglomération et même communautés urbaines, s'est intensifiée avec 1.039 communautés adhérentes. Vous avez eu le rapport d'activité qui, pour la première fois, à la demande du Président HOFFFEL, a été diffusé au début de l'été 2003. A l'époque, le chiffre était de 935. Depuis, nous avons continué à progresser avec près de 100 nouvelles adhésions. Avec 1.039

communautés adhérentes, notre association se situe en tête des organismes représentant les EPCI à fiscalité propre.

Poursuivant son travail et là c'est, vous le savez, le rôle de l'Association des Maires de France, sous tous les gouvernements, avec l'avis de son bureau et mandatée par son bureau, l'AMF a pu intervenir pour avoir, vis-à-vis des gouvernements, une force de proposition, une force de conviction qui permet effectivement de porter des messages. Nous avons, à plusieurs reprises, porté toute une série de messages sur la nécessaire amélioration du dispositif législatif.

C'était le cas par exemple pour la loi de finances pour 2003. Nous avons obtenu la prolongation de trois ans donc jusqu'à fin 2005 du régime transitoire de financement de l'enlèvement des ordures ménagères, et la possibilité également d'appliquer le mécanisme de ce que l'on appelle la représentation-substitution dans les syndicats mixtes, toujours pour les dossiers « ordures ménagères ».

Et puis nous avons eu le gros dossier de la décentralisation sur lequel nous allons nous pencher fortement demain matin : l'intercommunalité est le titre 9 du projet de loi sur les responsabilités locales sur la décentralisation, pour lequel, très en amont, le bureau de l'Association des Maires de France a voulu porter des messages, cibler sur l'intercommunalité en disant : il nous faut des systèmes plus souples dans les rapports entre les communautés et les communes, entre les EPCI et les communes.

C'est ainsi que de nouvelles dispositions relatives au fonds de concours pour l'investissement, mais croisé - EPCI au profit des communes, ou communes au profit des EPCI - figurent dans le projet de loi relatif aux responsabilités locales, donc le titre 9 relatif à l'intercommunalité.

S'agissant de ce projet de loi, nous sommes au coeur du processus législatif, puisque le Président HOFFFEL s'est beaucoup impliqué sur ce dossier jusqu'au 17 novembre, donc la nuit de samedi à dimanche de la semaine dernière où était voté en première lecture ce texte législatif. L'AMF, avec un consensus total puisque nous avons étudié avec André LAIGNEL les projets d'amendements qui ont été présentés, a proposé 26 amendements dont la quasi totalité vient d'être votée en première lecture par le Sénat.

Il s'agit en particulier - mais nous y reviendrons longuement demain matin - de la possibilité pour toutes les communes de se voir déléguer par l'Etat les aides publiques à la construction dès l'instant où elles disposent d'un programme pour l'habitat. Dans sa mouture initiale, le texte du gouvernement réservait cette possibilité de délégation des aides à la pierre aux seuls EPCI de plus de 50.000 habitants, avec une ville centre de plus de 15.000. Nous avons fait sauter ces seuils. Toutes les communautés de communes, les communautés d'agglomération bien sûr, sont justifiables de cette délégation dès lors qu'elles sont dotées d'un PLH, programme local de l'habitat.

Nous avons obtenu également l'allongement du délai dans lequel les communautés urbaines ou les communautés d'agglomération devront déterminer l'intérêt communautaire de leur compétence.

Nous avons obtenu également - nous en parlerons, là encore, longuement demain matin - une modification concernant le pouvoir de police des maires. Nous avons insisté pour que les maires ne soient pas dépossédés d'un pouvoir de police qui est propre à leur fonction, qu'ils ne tiennent pas du conseil municipal, qui en fait des représentants à la fois de l'Etat et des habitants puisqu'ils sont en charge de la sécurité, de la santé, de la salubrité des habitants. Nous avons pu obtenir une amodiation du projet initial, l'exercice conjoint du pouvoir de police par les maires et les présidents d'EPCI pour les seules compétences transférées, pour une durée limitée, avec l'unanimité. Cela nous permet d'avoir un certain nombre de garde-fous qui conservent ces pouvoirs essentiels de police au maire.

Nous avons obtenu également l'exclusion de formalités préalables pour les prestations et conventions entre les communautés et les communes membres. Et puis enfin, l'application immédiate du titre 9 du projet de loi, pour la seule partie intercommunalité, dès le vote du texte, application qui pourra être préparée par des délibérations que nous prendrons au second semestre 2004 et entrée en vigueur effective au 1er janvier 2005.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous sommes persuadés que le succès de l'intercommunalité doit s'appuyer sur un engagement conjoint des communes sur un même objectif de

développement. Notre Association a toujours considéré que les niveaux communaux d'une part, intercommunaux d'autre part, étaient liés, intimement liés, qu'ils constituaient ensemble le socle de notre structure institutionnelle.

Pour nous tous, chers collègues, la commune constitue en effet l'élément essentiel de la cohésion du tissu social. Souvenez-vous de ces phrases de Jean-Paul DELEVOYE qui disait que, chaque jour, le maire contribue à recoudre le tissu social. Cette gestion de proximité, l'intercommunalité permet sa cohérence en ce qui concerne les politiques d'investissement et de fonctionnement dont l'efficacité requiert un périmètre d'application plus large que le territoire communal.

Dans cette optique, le travail en commun des élus communautaires mais aussi communaux, des fonctionnaires, est à tous les instants nécessaire, même - et nous le vivons tous les jours - s'il est parfois exigeant.

Cher collègues, les communautés doivent porter leur attention sur les souhaits et les initiatives de chaque municipalité. Le rôle particulier des maires doit être reconnu. Il doit être respecté, notamment comme garant de la liberté, de la tranquillité, de la sécurité ; ardente ambition de développement partagé, il doit être recherché sur la base du volontariat, avec une adhésion volontaire de toutes les communes.

Les président d'EPCI trouvent auprès de nos services, et notamment grâce aux déplacements sur place de la mission intercommunalité, les conseils, les appuis juridiques, les appuis techniques, mais aussi financiers qui leur sont nécessaires pour faire évoluer leurs structures et pour les gérer.

Je tiens ici publiquement à rendre hommage à l'action de la mission intercommunalité dirigée par Dominique BRACHET, animée par elle-même et une équipe compétente qui est à votre disposition y compris ici, sur ce site de notre congrès, pour vous apporter, à vous présidents d'EPCI, tout renseignement, tout élément d'information, de conseil en particulier par rapport à l'évolution prévue par la loi relative à la décentralisation.

La mission intercommunalité, au cours du dernier exercice, a réalisé plus de cent simulations financières grâce à un programme informatique détenu et mis au point par l'Association des Maires de France. Plus de cent simulations financières ont été réalisées pour la constitution de communautés de communes, ou tout simplement le passage à la TPU ou l'extension de périmètres d'EPCI existants. Ayez vraiment toute liberté pour vous adresser à cette commission intercommunalité qui assume de façon totalement compétente et bénévole cette prestation de simulation financière.

La même mission a également effectué une soixantaine de déplacements sur le terrain pour aider au montage de projets, à la réflexion sur l'évolution de la fiscalité ou l'extension des compétences. A travers ces deux types d'actions, l'Association des Maires de France, notre Association, a mis en place un véritable outil d'aide à la décision qui permet aux élus à la fois de bénéficier de

conseils techniques, de conseils juridiques, de conseils financiers mais aussi d'avoir, et c'est important pour nous, une sorte d'oeil extérieur. La compétence acquise par la mission intercommunalité permet d'avoir ce regard extérieur déconnecté des problèmes locaux, des problèmes de terrain, mais compétent et objectif, qui permet une approche concrète des réalités du terrain, qui permet de les soutenir dans leurs réflexions et l'avancement de leur projet.

En dehors de ce rôle de conseil et de consultation, la mission intercommunalité a animé cette année un nombre important de réunions et de colloques départementaux. En effet, de plus en plus souvent les associations départementales souhaitent la mise en place de réunions destinées au président, au directeur d'EPCI, sur les différents aspects de l'intercommunalité. Je pense aux compétences, à la fiscalité, au personnel, donc à telle et telle action conduite par les EPCI.

Au niveau national, nous avons organisé le 1er juillet - nous étions plus de deux cents à y participer - un colloque extrêmement important au Sénat sur les transferts de charges et leur évaluation. Il y a eu toute une série de témoignages, d'exposés, de confrontations d'expériences tant sur les méthodes d'évaluation que sur les transferts en pleine propriété des zones d'activité, qui ont permis l'avancée d'une réflexion collective.

Enfin, nous avons continué à nous investir dans une démarche territoriale en collaboration avec une structure qui s'appelle ETD, entreprise territoire et développement. C'est un site où nous avons réuni une trentaine d'agglomérations sur le thème hélas souvent prégnant et douloureux des restructurations industrielles. Comment anticiper, comment faire face à des fermetures d'entreprise, comment redynamiser le territoire intercommunal ? Il s'agit là d'un sujet sensible auquel de nombreux maires et présidents de communautés sont confrontés et pour lequel nous allons continuer la réflexion et l'action.

Dans le domaine de l'information, la revue Maires de France contient maintenant un cahier de plusieurs pages consacré à l'intercommunalité, et l'Association des Maires de France gère également un site Internet réservé aux EPCI.

C'est sans nul doute parce que nous considérons que l'intercommunalité est le complément naturel de la commune, le garant - c'est important de le dire - de sa pérennité mais aussi parce que nos services sont très présents à Paris et sur le terrain provincial, auprès des structures intercommunales qu'aujourd'hui plus de 45 % des EPCI sont adhérents à l'AMF, conférant ainsi à celle-ci une légitimité nécessaire à la représentation des présidents de communautés.

Première association représentative des structures intercommunales, l'association des Maires de France poursuit avec les communautés le travail qu'elle mène avec les maires dans l'intérêt général des communes et de leurs habitants.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

**Complément au rapport d'activité,
de Monsieur André LAIGNEL,
Secrétaire général de l'AMF**

**Mesdames, Messieurs,
chers collègues,**

C'est toujours un moment complexe que de présenter devant vous le rapport moral. Nous avons voulu, cette année, vous informer plus tôt et c'est pourquoi vous avez reçu, dès le mois de juillet, le rapport écrit qui vous a permis de prendre connaissance de l'activité de notre Association depuis le dernier congrès. Non seulement nous avons anticipé, mais cette année nous l'avons envoyé à l'ensemble des maires adhérents, de façon à ce que chacun puisse se faire une idée précise du travail, dans sa multiplicité, qui est celui de notre Association.

Il me revient maintenant, en une petite demi-heure, de vous retracer l'ensemble des sujets qui sont à l'ordre du jour. D'abord, le travail intensif de notre Association à travers un certain nombre de ses commissions mais aussi, bien sûr, le point sur la manière dont notre résolution générale du dernier congrès a trouvé ou non application dans les faits.

La première partie de mon propos s'attachera à vous retracer le travail de notre Association, et la seconde partie essaiera de montrer comment, en un an, les inspirations qui étaient les nôtres lors de notre dernier congrès ont été prises en compte et comment elles ont pu trouver un certain nombre de réponses, ou d'absences de réponses qu'il nous reviendra alors, tout au long de ce congrès présent, d'essayer de préciser.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, depuis notre dernier congrès, l'année qui s'est écoulée a été très chargée, chargée en activité, chargée en textes, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Nos commissions ont été très actives. Vous avez tout à l'heure entendu Antoine RUFENACHT vous parler de la relance et de l'activité forte de la commission Europe. Qui peut penser que les maires de France pourraient se désintéresser de ce qui se passe en Europe, des réformes européennes qui sont en cours ? Que nous les approuvions, que nous les attendions, que nous les réprouvions, toutes et tous nous serons touchés par ces réformes. Il est donc essentiel que les maires de France soient présents pour en débattre, soient présents pour que nos collectivités territoriales soient prises en compte dans les meilleures conditions.

Je ne dirai rien de la commission intercommunalité. A l'instant, son président, Jacques PELISSARD, vient de vous donner un aperçu du travail qui a été accompli, des réflexions qui sont les siennes. Comme le disait Daniel HOEFFEL il y a quelques instants, vous aurez un autre débat demain sur le sujet, ce qui me permet d'abréger sur cette question.

Mais beaucoup d'autres commissions ont commencé à travailler. Je pense à celle des territoires ruraux qui, dès ce matin, occupait ce même amphithéâtre et débattait autour du Ministre de l'agriculture, Hervé GAYMARD, ensuite autour d'un certain nombre d'intervenants, du développement rural mais aussi de la présence des services publics dans le développement rural.

C'est l'action sociale, commission importante qui a beaucoup travaillé cette année, en particulier dans le cadre de l'année des handicapés, sur la problématique de l'accueil du handicap dans nos collectivités locales. Cela a d'ailleurs débouché tout à fait concrètement puisque, lors de notre dernier comité directeur, il y a de cela quinze jours-trois semaines, le Président de notre Association a, en notre nom, avec la Secrétaire d'Etat aux handicapés et avec de très nombreuses associations de handicapés, signé une convention qui permet d'oeuvrer de manière mieux concertée, plus approfondie, plus décisive, nous l'espérons, pour que tous les handicapés, quelle que soit la nature du handicap, puissent être mieux accueillis, mieux pris en compte, mieux adaptés à la vie en communauté qui est celle de nos collectivités locales.

C'est la commission fonction publique territoriale qui, là aussi, a fait un immense travail. Je voudrais saluer son activité car elle a été une des plus dynamiques. Elle a débouché sur un certain nombre de propositions qui seront des propositions importantes.

En effet, vous le savez, le Ministre, Jean-Paul DELEVOYE, qui connaît bien cette maison mais qui est aussi en charge de la fonction publique et donc de la fonction publique territoriale, est en train de préparer un certain nombre de textes, de décrets ou de lois concernant notre fonction publique. Il est essentiel que notre Association soit présente sur le sujet car nous savons bien, les uns et les autres, de la plus petite à la plus grande commune, que sans nos collaborateurs, nous serions, nous élus locaux, et encore plus dans les petites communes que dans les grandes, très souvent en difficulté pour accomplir au quotidien notre tâche. Nous pouvons saluer par des applaudissements nourris et nécessaires tous nos collaborateurs qui, à travers nos collectivités, oeuvrent à nos côtés.

(Applaudissements nourris)

Autre sujet, autre développement important, autre dynamique, malheureusement souvent aussi une dynamique des coûts, c'est la commission environnement. C'est une commission qui a, bien entendu, une action multiforme tant les sujets sont en évolution permanente. Ce sont nos relations habituelles avec les grands organismes qui sont dans ce domaine. Ce sont nos réflexions sur l'évolution de la législation concernant le secteur de l'eau. Ce sont toutes les négociations - employons le mot - que nous avons à mener aussi bien avec l'ADEME dont nous sommes nombreux à avoir regretté le recul en termes de subventions, mais aussi avec Eco-emballage concernant l'ajustement nécessaire de ses contributions. Quand nous voyons, dans beaucoup de nos départements, dans beaucoup de nos syndicats intercommunaux, le caractère exponentiel que ce soit des redevances ou que ce soit sous forme fiscale de la part environnement, nous ne pouvons bien entendu les uns et les autres qu'être totalement mobilisés sur le sujet que je viens d'évoquer. Sujet coûteux, sujet difficile et pourtant sujet essentiel, car nos concitoyens, si parfois ils ont des difficultés à accepter les augmentations de tarifs, sont aussi souvent les premiers à venir dans nos mairies demander l'amélioration constante de leurs conditions de vie à travers l'amélioration constante de leur environnement. C'est cette capacité à répondre aux aspirations de nos concitoyens, tout en sachant les tenir dans des conditions économiques qui soient supportables, qui fait l'enjeu du travail en profondeur accompli par tous ceux qui sont dans la commission environnement.

Nous avons aussi un grand débat qui est engagé avec la fédération des industries électriques et électroniques. C'est un enjeu en termes financiers considérable pour nos collectivités locales. Imaginez la masse de ce qui doit être collecté en termes de vieux appareils ménagers, frigos, télévisions mais aussi de petits appareils (rasoirs électriques que l'on jette ici et là). Ce sont des milliards d'euros qui sont en jeu derrière cette obligation de collecte qui nous est faite par les Directives européennes, que nous devons adapter pour notre pays assez rapidement. C'est donc un immense chantier, un immense travail. Il nous revient à quelques uns, au sein de ces commissions bien entendu, d'essayer de préserver au maximum les possibilités financières et d'action de nos communes sur le territoire.

Ce sont aussi toutes les réflexions qui sont menées au niveau de la Commission des territoires urbains. Là aussi, nous avons vu une actualité très riche. J'aurais l'occasion d'y revenir d'un mot puisque de très nombreuses lois ont été votées au cours de l'année qui vient de s'écouler : loi sur l'urbanisme, loi Borloo, lois des uns et des autres qui parfois d'ailleurs viennent se télescoper avec d'autres textes, et pour lesquelles une mise en cohérence est tout à fait indispensable.

C'est enfin - mais sans doute en aurai-je oublié - la Commission des finances. Comment ne pas dire un mot de cette commission ô combien importante puisqu'elle a à se prononcer sur les évolutions qui sont en cours, non seulement bien sûr les évolutions - je reviendrai sur le volet financier dans quelques instants - les transferts de compétences mais aussi les évolutions concernant la dotation globale de financement, tout ce qui concerne la rénovation nécessaire de nos finances locales. Cela à soi seul dit toute la dynamique et la nécessaire mobilisation de notre commission des finances.

Au-delà de ces commissions, j'allais dire traditionnelles même si elles sont essentielles, de notre institution, de très nombreux groupes de travail :

- Groupe de travail maires-procureurs. Cela avait été souhaité lors de notre dernier congrès. Le Ministre PERBEN s'y était engagé, cette commission s'est mise en place. Elle devrait, dans les jours à venir, rendre un rapport au Ministre, rapport qui devrait être suivi à la fois de textes réglementaires et de textes législatifs permettant une meilleure liaison entre les maires et l'appareil de la justice dans notre pays. C'est un sujet qui a souvent préoccupé beaucoup d'entre vous, chaque fois que des événements graves surgissaient dans vos secteurs.

- Ce sont aussi des groupes aussi diversifiés que celui sur les télévisions locales, sur la téléphonie mobile pour laquelle nous sommes en train de mettre en oeuvre un code de bonne conduite avec les opérateurs. En effet, beaucoup de communes ont été préoccupées par les antennes relais, par les problèmes de sécurité sanitaire que cela représentait. Nous sommes en bonne voie pour aboutir avec les trois opérateurs sur un code de bonne conduite qui permette de préserver la quiétude, la sécurité, la santé de nos concitoyens chaque fois que ces indispensables relais sont mis en oeuvre.

- Et puis bien entendu, c'est aussi le sujet des marchés publics. Vous savez que la réforme est en cours. Elle devrait être promulguée dans les semaines à venir. L'Association des maires de France vous fera alors passer un document, un guide des marchés publics qui prendra en compte les réformes, car nous savons les uns et les autres combien ce sont des sujets complexes, sujets à débat, sujets parfois à procès, et il est nécessaire que nous apportions le maximum de sécurité juridique à l'ensemble de nos collègues.

Voilà un aperçu du travail de nos commissions, de nos groupes de travail.

A ce moment, je voudrais, si vous me le permettez, remercier le personnel de l'Association des Maires de France, remercier son directeur François LEONELLI, son directeur adjoint Gérard MASSON. Je voudrais remercier l'ensemble de nos collaborateurs. Tout ce travail immense, accompli tout au long de l'année, ne vaut que parce que nous avons des collaborateurs compétents, disponibles, objectifs, qui nous apportent les éléments nécessaires pour que nous puissions auprès de vous être des relais aussi efficaces que possibles. Nous pouvons tous ensemble les remercier de cette activité, de leur compétence et de leur collaboration.

Vous me permettez aussi à ce moment de remercier notre Président. Une Association comme la nôtre n'est forte que si elle est unie. Nous connaissons sa diversité. Et nous avons, je crois, travaillé dans le meilleur esprit. Si nous l'avons fait, nous le devons pour une grande part à Daniel HOFFEL qui, avec son tempérament, sa compétence, ses convictions mais aussi son sens partagé de l'intérêt général, sait donner à cette maison ce caractère d'unité, qui n'est pas l'uniformité, et qui fait que nous sommes forts de notre diversité. Cela fait notre richesse. Alors très simplement, mon cher Daniel, je veux porter témoignage que nous avons dans le meilleur esprit, travaillé avec l'ensemble des membres du bureau et que nous avons su, au-delà de nos différences parfois de nos divergences, trouver ensemble les chemins de l'intérêt commun. C'est cela qui fait la force de l'AMF.

Mes chers collègues, j'aborderai la deuxième partie de mon propos. Qu'en est-il de notre résolution générale 2002 que nous avons votée, que vous aviez votée à l'unanimité à l'issue de notre dernier congrès ?

Nous avons mis en avant trois objectifs, trois priorités :

- la première : simplifier et clarifier nos compétences et nos missions.
- la deuxième : avoir les moyens financiers et humains de nos compétences.

- et la troisième : être reconnus à notre juste place, celle de piliers de la démocratie dans notre pays.

Ce sont ces trois points que je voudrais reprendre, avec l'éclairage bien sûr de ce qui a été fait depuis un an.

Simplifier, clarifier : vaste ambition, aussi souvent démentie qu'elle est énoncée et pourtant nécessaire. Mais qu'en est-il du paysage ? Une loi constitutionnelle a été votée, apportant des éléments positifs (la reconnaissance de la région, la sanctuarisation de la démocratie territoriale et de la décentralisation), mais aussi, le Conseil d'Etat l'avait d'ailleurs relevé en son temps, du flou, voire de la contradiction. On ne sait encore pas aujourd'hui comment concilier la notion de chef de file avec l'interdiction de toute tutelle. D'ailleurs, les textes que nous avons actuellement en débat n'échappent pas toujours à cette contradiction.

Deux lois organiques ont été votées. Une loi constitutionnelle, deux lois organiques. Et puis nous avons, qui sort du Sénat, une loi relative aux responsabilités locales : 126 articles, 174 pages à la sortie du Sénat, apportant beaucoup de réponses dans le domaine de l'intercommunalité (Jacques PELISSARD en a évoqué un certain nombre), apportant aussi, pourquoi ne pas le dire, un certain nombre de complications.

Nous allons avoir trois sortes de transferts différents :

- des transferts purs et simples, c'est le plus facile à comprendre,
- des expérimentations, cela devient plus complexe, c'est à géométrie variable,
- et même des transferts optionnels c'est-à-dire que l'on pourra prendre et que l'on pourra ne pas prendre.

Trois types de transferts.

A cela, on ajoute non pas un quatrième type de transfert mais une disposition originale : maintenant, on pourra mettre en concurrence, pour une même compétence expérimentée ou transférée, plusieurs collectivités. Par exemple si, dans votre commune, un monument historique qui appartenait à l'Etat est sur la liste de ce qui peut être transféré, la commune pourra être candidate, le département pourra être candidat, la région aussi. C'est la compétition entre les collectivités territoriales pour obtenir les compétences.

A cela s'ajoute dans le texte initial - je n'ai pas eu le temps de compter dans le texte issu du Sénat - la bagatelle de 41 conventions différentes prévues dans les 126 articles, une douzaine de schémas ou de plans. Je vous laisse imaginer la perplexité qui est déjà la nôtre, sans vouloir imaginer celle de nos concitoyens.

Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi toutes les lois qui arrivent, j'allais dire en parallèle, mais qui touchent à la décentralisation. - une loi sur l'urbanisme, je le disais tout à l'heure.

- une loi sur la rénovation urbaine, la loi Borloo qui a la particularité de recentraliser sur une grande agence nationale. - c'est aussi une loi sur le développement rural que M. GAYMARD est venu illustrer ce matin devant nous mais dont on voit bien, et le débat l'a montré, qu'elle a du mal à passer tant que ne sera pas résolu le vaste problème qui est celui des services publics dans nos départements ruraux. Nous aurons du mal à croire au développement rural si, dans le même temps, on nous supprime nos bureaux de poste, nos perceptions, voire nos « chirurgies ».

Il faudrait dans tout cela, c'est un minimum, de la cohérence. D'ailleurs Hervé GAYMARD en convenait : c'est vrai. Quand on dit qu'il faut de l'ingénierie sur le terrain mais que, dans le même temps, on ne vous permet plus d'avoir accès comme avant à votre direction départementale de l'équipement, il y a un hiatus. Veut-on de l'ingénierie ou veut-on supprimer les DDE ?

Toute une série de choses vont dans ce sens. C'est aussi la loi sur la santé : dans le même temps, on a vu l'actualité dans un certain nombre de départements, la suppression de tel service, quand ce n'était pas tel hôpital complet.

Et puis une loi sur le RMI. On va nous dire : c'est social, ce n'est pas la décentralisation. Diable ! Le RMI transféré aux départements en urgence au 1er janvier 2004, certes, mais d'abord quelle précipitation !

Et ensuite, quelles garanties ? J'y reviendrai dans un instant dans mes propos sur les moyens.

Face à cette avalanche, n'avons-nous pas quelques raisons d'être perplexes ? Avons-nous franchement le sentiment que la clarification et la simplification soient réellement en marche ?

Le deuxième souhait qui était celui des maires, dans leur résolution générale il y a un an, c'était des moyens financiers réduisant les inégalités. Je cite la résolution générale que nous avons tous votée. Nous avons devant nous des transferts de compétences importants dont d'ailleurs le Président du Sénat disait qu'il ne fallait surtout pas qu'ils soient des opérations de délestage de l'Etat sur les collectivités locales.

M. PONCELET.

- La constitution est là pour y veiller.

M. LAIGNEL.

- Par rapport à cela, on peut se poser un certain nombre de questions. Je vais donner tout à fait un satisfecit au Président PONCELET : je crois que l'Etat sera honnête ; je crois que l'Etat nous compensera, compensera aux collectivités concernées à l'euro près ce qui sera transféré. Je suis beaucoup plus optimiste que les 87 % de maires qui s'attendent à un transfert financier dans le sondage. Je crois que l'Etat tiendra ses engagements constitutionnels.

Mais cela suffit-il ? Je parlais, il y a un instant, du RMI. Ce sera calculé en principe, si on applique purement et simplement la constitution, sur les crédits 2003. Mais avec la suppression de l'allocation spécifique de solidarité qui risque de faire rentrer 150.000 nouveaux RMIstes, comment seront-ils pris en compte dans le futur débat budgétaire et dans les futures compensations ?

Surtout, nous avons souhaité l'an dernier dans notre résolution que l'estimation soit faite par une commission indépendante, sur la base des besoins. Je prends un exemple : le Sénat a voté dans un amendement - on peut discuter de son bien-fondé ou pas, ce n'est pas la question - le transfert de la médecine scolaire aux départements. Dans un département comme le mien, il y a cinq médecins scolaires. Il en faudrait quinze. C'est un tout petit département. Trois fois plus. Que va-t-on nous compenser ? Cinq médecins. Va-t-on longtemps résister aux enseignants, aux parents d'élèves qui, à juste titre, viendront nous dire : la santé de nos enfants est essentielle, il faut la prendre en compte. Croyez-vous que nous pourrions en rester aux cinq que nous avons actuellement et que nous ne serons pas obligés progressivement d'aller aux quinze qui sont nécessaires ? Ce n'est pas compensé.

Les monuments historiques. On nous dit : vous pouvez expérimenter, communes, départements ou régions, les monuments historiques. Je vous renvoie au rapport de l'inspection générale des monuments historiques sorti il y a huit mois : 400 millions d'euros par an pour l'entretien des monuments historiques. Estimation de l'inspection générale : 2 milliards. Le transfert se fera-t-il sur 400 millions ou sur 2 milliards ? Voilà des questions précises, concrètes.

Je vais plus loin. Rien n'est dit sur l'indexation. On va nous transférer des personnels. Allons-nous les indexer sur la DGF ? Supposons que ce soit cela. C'est ce qu'il s'est fait dans la plupart des cas. Cela veut dire que pour l'an prochain, si c'était l'an prochain, nous aurions une indexation de ce qui nous est transféré sur 0,86 %. Oui, mais la masse salariale évolue de plus de 3 %. Nous voyons bien que la réponse constitutionnelle qui est réelle, ne répond qu'à une toute petite partie des problèmes.

Je vais citer un autre exemple qui est d'actualité. On nous dit que les villes de plus de 10.000 habitants ne pourront plus avoir recours aux DDE pour l'instruction gratuite de leur permis de construire. Nous disons : « d'accord, mais vous compensez comment ? » D'ores et déjà, nous avons la réponse du ministère concerné : « ce n'est pas un transfert de compétence, vous n'aurez donc rien ».

Oui, nous espérons donc, mais nous avons le droit d'avoir encore aujourd'hui un certain nombre d'inquiétudes sur ce que sera la réalité des transferts.

Quant à la loi organique qui a été vue en conseil des ministres, qui n'est pas encore passée au parlement, elle parle de l'autonomie financière et de ce qu'est la part déterminante. Vous savez que l'on avait, l'an dernier déjà, eu un débat sur ce sujet : l'autonomie financière c'est quoi ? On nous avait répondu : c'est quand vos ressources propres représentent une part déterminante de vos recettes. Je me souviens avoir interrogé l'assemblée. Quelqu'un dans cette salle est-il capable de me dire ce qu'est la part déterminante de ses recettes ?

Et j'avais eu le même silence l'an passé !

J'espérais bien entendu que la loi organique allait me le dire. Savez-vous ce que me dit la loi organique ? Elle me dit que l'autonomie financière, c'est ce que nous avons aujourd'hui et donc que l'on ne pourra pas aller en dessous. Ce qui est une garantie intéressante. Mais en ce qui concerne la part déterminante, c'est le Conseil constitutionnel qui en sera le gardien.

Voilà qui est quand même curieux et qui nous ramène à la case départ car le Conseil constitutionnel s'était déjà prononcé sur le sujet en disant qu'il ne fallait pas que soit portée atteinte à la libre administration des collectivités locales.

Enfin et surtout, mes chers collègues, ce qui inquiète beaucoup d'entre vous et d'entre nous, c'est que si l'on proclame l'autonomie financière, nous savons bien les uns et les autres qu'il est essentiel de proclamer aussi, non pas seulement dans la constitution mais dans la réalité, la nécessaire péréquation des ressources et des charges. En effet, n'avoir que l'autonomie sans la péréquation, c'est bien entendu avoir le riche qui pourra continuer à creuser l'écart quand le pauvre, lui, n'aura pour solution que de lever l'impôt. La péréquation est un élément essentiel de la justice de nos territoires.

M. PONCELET.

- La péréquation est dans la constitution. Elle n'était pas là avant. Par conséquent, disons les choses telles qu'elles sont et non pas telles qu'on les imagine.

M. LAIGNEL.

- Monsieur le Président, si vous voulez faire un débat contradictoire, je suis à votre disposition.

M. PONCELET.

- Excusez-moi.

M. LAIGNEL.

- Vous êtes en train de dire des choses erronées parce que la péréquation était déjà dans la loi. C'était la loi Pasqua...

M. PONCELET

- La loi n'est pas la constitution. La loi est différente de la constitution.

M. LAIGNEL.

- Il n'empêche qu'aujourd'hui, je vous mets au défi de trouver dans les 126 articles qui viennent d'être débattus devant votre assemblée, le mot péréquation. Je vous mets au défi.

Vous me cherchez amicalement ; je vous réponds amicalement ! Je vous mets au défi de trouver dans la loi organique sur les finances le mot péréquation. Et quant à la loi ordinaire, me souffle M. DEVEDJAN, à qui je réponds bien volontiers, il faut savoir que, dans le budget 2004, la ligne qui recule le plus, Monsieur le Ministre, c'est la dotation nationale de péréquation. Alors, oui à l'autonomie mais avec la péréquation parce que sans elle, il n'y a pas de justice.

Alors, oui nous voulons avoir confiance et nous voulons, bien entendu, que l'on nous dise comment nous serons traités. C'est vrai que la demande qui était la nôtre, collective, c'était : « donnez-nous les textes financiers en même temps que les transferts ». Comme on dit dans mon Berry, c'est le bon sens paysan, ce n'est ni de droite ni de gauche, ni même du milieu. On n'achète pas un lièvre en sac. J'ai envie de voir les oreilles au moins, et que l'on nous dise quels seront les éléments du transfert de compétence et quelle sera la réalité du transfert financier.

Enfin, troisième souhait qui était le nôtre, qui paraît le plus simple à réaliser et pourtant..., c'est d'être reconnu à notre juste place.

Communes, intercommunalités, il faut bien le dire, ne sont pas les plus citées dans le projet de loi sur les responsabilités locales. Qu'avons-nous en tout et pour tout ?

- le logement universitaire : optionnel, et cela ne concerne qu'une minorité de nos communes.
- la lutte contre l'insalubrité : encore plus rare, parce qu'il faut un laboratoire municipal d'hygiène.
- enfin, dernier point et celui-ci est plus intéressant pour nos intercommunalités, la possibilité d'avoir la compétence logement quand on a un plan local de l'habitat. Ce qui est tout à fait normal.

Voilà en tout et pour tout ce par quoi communes et intercommunalités étaient directement concernées dans les 126 articles de la loi.

Bien entendu, nous avons le souhait qu'il y ait une bien meilleure prise en compte de nos collectivités territoriales et surtout que l'ensemble des maires soit mieux pris en compte. Très honnêtement, qui peut penser réussir la décentralisation dans notre pays sans les maires et sans leurs intercommunalités ?

Mes chers collègues, pour terminer mon propos, je voudrais avoir une pensée pour tous nos collègues qui malheureusement ont fait l'objet au cours de l'année écoulée de prises à partie, parfois de violences. Et nous savons qu'il y a eu de très nombreux incidents dans ce domaine.

Je voudrais aussi avoir une pensée au nom de notre Association pour tous ceux qui ont eu à faire face à des phénomènes exceptionnels (inondations, incendies et pour tous, canicule). On a beaucoup parlé de beaucoup d'autres partenaires mais ceux qui étaient en première ligne, dans la plupart des cas, étaient les maires, leurs centres communaux d'action sociale, leurs maisons de retraite. Ce sont bien souvent eux qui ont eu à faire face à l'urgence, à la nécessité et à la prise en compte des réalités.

Très simplement, nous sommes, nous, maires, toujours disponibles, dévoués. Encore faudrait-il ne pas nous décourager.

Je voudrais dire très simplement que cela me rappelle un écrivain qui disait : il n'y a pas de déclaration d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Nous sommes contents quand on nous dit que nous sommes les piliers de la démocratie, les fers de lance de la proximité. Combien préférerions-nous des actes, des preuves et que l'on nous prenne mieux en compte dans la réalité quotidienne ! Nous aimons les déclarations ; nous préférons les preuves.

**Allocution de Monsieur Bertrand DELANOE,
Maire de Paris**

M. Hoeffel, président de l'AMF, accueille M. Delanoe et M. Raffarin

Mes chers collègues., nous sommes heureux de saluer Monsieur le Premier Ministre, Jean-Pierre RAFFARIN, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement qui l'accompagnent. Mais conformément à notre tradition du Congrès des maires, c'est le maire de Paris qui va d'abord vous saluer.

Nous sommes heureux d'accueillir Bertrand DELANOE, maire de Paris, qui nous a accueilli hier à l'Hôtel de ville à l'occasion de la journée des élus de l'Outre-Mer. Il nous accueille aujourd'hui officiellement en tant que maire de Paris dans sa ville à l'occasion de la cérémonie officielle d'inauguration de notre Congrès. Et demain soir, il recevra les maires de France à l'Hôtel de ville.

Nous saluons Bertrand DELANOE auquel je donne la parole.

Merci, Cher Président, je n'aurais pas pensé commencer à parler tant que Daniel ne m'aurait pas donné la parole.

**Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Sénat,
mes chers Collègues, mes chers amis,**

c'est bien sûr un grand plaisir pour le maire de Paris, et mes prédécesseurs y veillaient, que d'accueillir l'ensemble des représentants de la vitalité démocratique de notre pays que sont les maires de France. Je le fais avec amitié, avec chaleur et en étant conscient, comme je l'ai dit depuis deux ans et demi, que tous les maires finalement ont des responsabilités équivalentes. Il n'y a pas de petits maires et de grands maires, il n'y a pas de petites communes et de grandes communes. Il y a un certain nombre de réalités rurales ou urbaines qui, effectivement, peuvent différencier la nature de nos communes et il y a sur nos épaules un certain nombre de difficultés, de responsabilités pour un métier que nous vivons tous comme passionnant. Un métier, une mission.

Chers Amis, pour vous souhaiter la bienvenue, je veux être bref et simplement dire qu'à Paris, comme dans chacune de vos communes, le début du 21ème siècle est un formidable défi urbain, défi démocratique. Défi urbain dans une période difficile sur le plan économique et social où il y a de plus en plus de chômeurs, d'exclus et où - c'est comme ça, et c'est peut-être aussi le mérite de notre fonction - c'est vers nous, les élus de proximité, que les citoyens se tournent pour tenter de trouver les solutions et surtout des dynamiques de projet.

Je ne veux pas parler longuement de nos débats institutionnels. Je veux simplement dire qu'il me semble que tous les maires de France ont besoin de clarté, ont besoin de simplicité dans leurs rapports avec l'Etat. Nous avons tous engagé des projets pour nos villes qui concernent les rénovations des quartiers en difficulté, qui concernent le logement, qui concernent la modernisation des transports et la priorité au transport public, qui concernent la solidarité.

Sur tous ces sujets, nous avons noué des partenariats avec l'Etat. Il faut que nous soyons stabilisés dans nos relations à l'Etat et que les partenariats noués puissent être développés, assumés, c'est la condition pour que, dans nos collectivités, les chantiers entamés puissent voir le jour.

Deuxièmement, tous les maires ont un souci pragmatique de liens avec d'autres territoires. Je m'honore d'être le premier citoyen, à titre provisoire, d'une ville qui a noué des partenariats avec ses voisins, qui, au-delà de toutes préférences partisanses, a noué des partenariats avec les collectivités voisines, les communes de droite et de gauche, qu'elles soient Issy-les-Moulineaux, Nogent-sur-Marne, Clichy ou autres, les départements, que ce soit le Val-de-Marne ou les Yvelines, car je pense que nous tous, les maires, nous savons que le partenariat territorial est un des leviers qui nous permet d'être pertinents dans un certain nombre de politiques : logement, transport - très important - et, bien entendu, nous avons raison d'élaborer ensemble et de décider ensemble.

Enfin, et ce sera mon dernier mot sur notre vie de maire, c'est vrai que cette démocratie française du 21ème siècle à la fois est porteuse d'un potentiel formidable - elle est riche - et nous sentons de plus en plus ses fragilités.

Nous sentons ses fragilités par la montée de l'individualisme, du communautarisme, de l'antisémitisme, du racisme. Je crois, que nous soyons maire de droite ou maire de gauche, que nous avons un rôle à jouer, et nous jouons un rôle au quotidien pour tisser les solidarités, pour créer du lien social et, dans la République qui a besoin d'affirmer ses valeurs, qui a besoin de proclamer son attachement à la laïcité, qui a besoin de réunir des femmes et des hommes d'origines ethniques différentes, de religions différentes, je pense que s'appuyer sur les élus de proximité que nous sommes, nous les maires, pourrait être un pari de la République, utile à la fois à cette cohésion nationale, à cette cohésion de l'esprit public, mais aussi à l'intérêt que nos concitoyens peuvent trouver dans la démocratie.

C'est une manière aussi de se battre contre l'abstention, de se battre contre les extrêmes que de faire de la collectivité locale, de la commune, un lieu où la démocratie est intéressante, où la démocratie est vivante, où les critiques s'expriment de manière à donner l'envie, à montrer l'utilité du vivre ensemble.

Enfin, Cher Daniel, je ne saurais terminer ce court mot de bienvenue sans vous remercier tous, et toi particulièrement, de votre implication dans la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012. Cette candidature, c'est une candidature de coresponsabilité avec le gouvernement, avec la région Ile-de-France, avec les maires d'Ile-de-France, et Claude PERNES sait bien que son concours aussi m'est précieux.

Daniel, tu as accepté à ma demande de venir dans le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la candidature pour les Jeux Olympiques de 2012, car je tenais à ce que toutes les communes françaises soient représentées dans cette ambition collective. Tu l'as accepté, tu es là, tu es actif, tu portes le soutien à la candidature de Paris et de la France ; à chacune et à chacun d'entre vous, je veux dire merci. Je veux dire que dans cette aventure très difficile, très périlleuse, mais ô combien stimulante, il y a la place pour toutes les citoyennes, pour tous les citoyens. Toutes les communes de France auront un rôle à jouer dans la construction de cet enthousiasme, dans la construction de cette compétition très difficile.

Cher Collègues, Chers Amis, nous nous battons pour que Paris gagne l'honneur d'organiser les Jeux Olympiques de 2012. Ces Jeux doivent être les Jeux de toutes les communes de France. Je vous remercie de votre soutien et je vous assure que je vous associerai à cette belle aventure qui nous sera donc commune.

Merci.

**Allocution de Monsieur Daniel HOFFEL,
Président de l'Association des Maires de France**

**Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Maire de Paris,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés**

Les maires de France, de métropole et d'outre-mer, rassemblés aujourd'hui, sont heureux de vous accueillir pour la seconde fois, Monsieur le Premier Ministre, et de poursuivre avec vous le dialogue républicain qui doit permettre à la France de marcher avec son temps.

Les maires, élus de base, au contact permanent des réalités quotidiennes et des soucis des gens, savent mieux que quiconque combien il est difficile de réformer. Au niveau de la commune, comme au niveau de l'Etat, nous devons en permanence relever le triple défi qui consiste à concilier la volonté de réformer avec l'attachement aux avantages acquis, la nécessité de tenir compte d'une Europe et d'un monde qui bougent avec le dogme de l'exception française, l'attachement viscéral de chacun d'entre-nous à ses droits avec l'obligation d'accepter aussi des devoirs. Et, nous le savons, il est de surcroît plus difficile d'engager des réformes lorsqu'il y a une crise des finances publiques, qu'en période de prospérité économique.

C'est dans ce contexte qu'il convient de placer la décentralisation à laquelle nous sommes, vous comme nous, attachés, et qui, pour nous, ne représente qu'un des volets de la réforme de l'Etat, à commencer par la réforme de l'Etat central, plus indispensable et plus urgente que jamais. Mais la décentralisation, Monsieur le Premier ministre, ne peut réussir qu'avec les maires. C'est le message que l'Association des Maires de France place au cœur de son congrès 2003.

En abordant la décentralisation, c'est-à-dire l'exercice des compétences au niveau le plus proche de la population, nous devons nous rappeler d'abord ce qu'est l'attente des gens, ce qu'est l'attente de nos concitoyens, et que les élus locaux ressentent bien :

- d'abord un service de meilleure qualité à un coût moindre. Et c'est sur la feuille d'impôts locaux que nous serons jugés, que vous serez jugé ;
- ensuite, le souci de voir se réduire les inégalités entre territoires. C'est la réponse que nous attendons de la politique de péréquation ;
- enfin, le besoin de voir plus clair à propos de la question « qui fait quoi ». Simplification et clarification doivent y répondre.

Toute décentralisation qui passerait à côté de ces trois aspirations risquerait d'être mal comprise et nous devons veiller à ce que, dans les débats en cours et à venir, nous gardions toujours présent à l'esprit que les réformes sont d'abord destinées à rendre le meilleur service possible au citoyen à la base.

Partant de ce postulat, l'AMF affirme son attachement à quatre points fondamentaux :

1) Le rôle et la mission de la commune doivent être rappelés clairement. Nous affirmons, et nous réaffirmons, que la commune est la base, le socle de notre structure territoriale. Elle est ressentie comme telle par la population, les sondages viennent encore de l'attester. Cela n'est pas incompatible avec notre attachement à l'intercommunalité, son prolongement naturel. Il faut que la loi soit claire à ce sujet. Les communes, quelle que soit leur taille, et les communautés, quelle que soit leur nature, ont été trop oubliées dans la loi constitutionnelle et dans ses commentaires. Il est urgent de combler cette lacune et d'affirmer que commune et

communautés sont des partenaires et non des sous-traitants, en vertu du principe selon lequel, depuis 1982, aucune collectivité n'exerce de tutelle sur une autre. Et ce partenariat doit s'exprimer chaque fois que plusieurs niveaux de collectivités sont associés pour l'exercice d'une compétence, par une contractualisation à laquelle nous sommes profondément attachés.

Quelle sera demain la place respective des communes et communautés, quels seront demain le rôle et la mission du maire par rapport au président de communauté, en sachant – ne l'oublions jamais – que le maire est en première ligne chaque fois qu'un problème se pose, notamment à propos de la sécurité ou de l'emploi. Ce sont là des questions de fond, abordées en première lecture au Sénat, Monsieur le Président du Sénat, que nous aurons à aborder dans la suite des débats parlementaires, en veillant à ce que la commune reste, dans notre pays, la structure de base, et le maire l'autorité dotée des prérogatives nécessaires, y compris en ce qui concerne son pouvoir de police. Et rappelons-nous que l'intercommunalité s'est développée en France parce qu'elle a su préserver le lien de confiance entre élus communaux et intercommunaux et qu'il n'y aura pas, demain, d'autre alternative à ce principe.

2) Le deuxième point auquel nous devons être attentifs tient à la place de la commune et de la communauté dans notre aménagement du territoire. L'avenir des zones urbaines constitue une priorité pour l'équilibre de notre pays. Enrayer le dépérissement de trop de nos territoires ruraux qui se vident de leur substance est une autre priorité. Quand les unes vont mal, les autres ne se portent pas bien. Les sorts de l'urbain, du périurbain et du rural sont liés. Il est essentiel, pour l'un et pour les autres, que la décentralisation soit complétée et concrétisée par des dispositifs de péréquation, et notamment de la DGF, au sein de laquelle les dotations de solidarité urbaine, de solidarité rurale et d'intercommunalité, doivent retrouver la vigueur qu'elles ont progressivement perdue. Et que rien de ce qui concernera l'avenir des services publics en zone urbaine comme en zone rurale, ne se fasse sans vraie concertation avec les élus concernés, qui sont mieux placés que quiconque pour savoir de quoi il s'agit !

Cette concertation est nécessaire. Elle est même indispensable. Les maires sont prêts, Monsieur le Premier Ministre, à en débattre avec le gouvernement. Et l'AMF s'en fera l'interprète, constructive mais exigeante.

3) Le 3ème aspect auquel nous devons veiller tient à la nécessité de lier le transfert des compétences, des finances et des personnes selon des règles claires. Nous prenons acte de l'inscription dans la Constitution du principe selon lequel transfert de compétences et des moyens financiers de l'Etat vers les Collectivités iront de pair. Mais pour qu'on puisse affirmer que les contribuables seront gagnants, comme je l'ai entendu et comme je l'ai lu, il faudra que des dispositions concrètes et précises sur les transferts financiers et sur l'autonomie fiscale des collectivités accompagnent la loi sur les transferts de compétences. Comment ne pas rappeler ici, une fois encore, que l'exercice de cette autonomie fiscale ne prendra tout son sens qu'avec la modernisation tellement attendue de l'assiette des impôts locaux.

Quant au transfert des personnels, il convient de rappeler que la fonction publique territoriale n'est pas une fonction publique de seconde zone. La mobilité entre les trois fonctions publiques – d'Etat, territoriale et hospitalière – et l'ampleur des responsabilités qui incombent aujourd'hui à ceux qui exercent leurs fonctions dans une ville ou dans une communauté, par exemple, sont telles que rien ne justifie plus une quelconque discrimination entre ceux qui sont au service de l'Etat ou ceux qui accomplissent leur mission dans une collectivité. Et je suis persuadé que le succès de la décentralisation dépendra de la manière dont sera conduit le transfert des personnels, l'important étant moins le chiffre des transferts opérés que le caractère consensuel et harmonieux de ces transferts.

Certes, les communes ne sont que partiellement ou indirectement concernées par ces dispositions principalement liées aux transferts des compétences. Elles attendent néanmoins de la décentralisation qu'elle s'accompagne de mesures leur permettant d'assouplir le recrutement, la formation et la gestion des ressources humaines.

Elles en attendent aussi la possibilité, sinon de décider, du moins de participer à l'évolution des rémunérations. L'institution mise en place par M. Jean-Paul DELEVOYE, en tant que ministre de la Fonction publique, d'un collège des employeurs publics nous paraît, à cet égard, particulièrement opportune.

4) Le 4ème principe auquel nous devons veiller tient à la cohérence entre les politiques menées simultanément dans divers domaines. Le respect du principe « pas de transfert de compétences sans les transferts correspondants des moyens financiers correspondants » risque d'être battu en brèche si d'autres lois et d'autres décisions devaient ajouter des contraintes budgétaires co-latérales non compensées aux communes. La loi sur la ville, une nouvelle réforme des SDIS, la loi sur l'aménagement rural, les projets de réseaux scolaires, doivent prendre en compte le contexte général dans lequel nous nous trouvons et, à propos des services d'incendie et de secours, c'est l'avis des élus responsables devant les contribuables qui doit primer celui de toute autre instance. Car, dans la période actuelle, nous sommes amenés, en tant qu'élus, à être vigilants dans la gestion de nos budgets, à être rigoureux sur les dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité d'investissement et à éviter de disperser nos moyens en multipliant des strates inutiles. Il serait à cet égard nécessaire de veiller à ce que nos marges de manœuvre ne soient pas obérées de façon excessive par la prolifération de normes toujours plus sévères dont la justification reste souvent à démontrer.

Telles sont, Monsieur le Premier Ministre, quelques-uns des principes auxquels nous sommes attachés à propos de notre démarche commune, qui doit mener vers une décentralisation plus forte et qui, malgré tout, nous laissera encore très en retard par rapport à nos partenaires européens. Et l'exception française restera encore une réalité lorsque le deuxième train de décentralisation aura été mis en œuvre. Or, nous ne pouvons faire abstraction de la réalité européenne dans laquelle, que nous le voulions ou non, nous sommes plongés. Tout ce qui se décide au

niveau de l'union européenne concerne et concernera de plus en plus nos collectivités et particulièrement nos communes. L'élargissement à 25 pays se répercutera directement sur la politique des fonds structurels dont beaucoup d'entre-nous ont été bénéficiaires. La mise en concurrence de nos grands services publics, Poste, France Telecom, EDF, GDF, touche très concrètement la présence des services publics dans les zones rurales et parfois aussi dans les zones urbaines. Voilà pourquoi nous avons décidé – et tout à l'heure André LAIGNEL le rappelait dans son rapport moral - de faire renaître notre Commission Europe, d'ouvrir en liaison avec les autres associations d'élus une antenne à Bruxelles et d'établir avec les centres de décision correspondants des contacts réguliers. L'AMF se doit d'être présente là où les décisions se prennent et mieux encore là où elles se préparent.

Nous le faisons sur le plan national comme sur le plan européen, avec la volonté d'être des partenaires actifs, y compris du gouvernement, lorsque l'avenir est en jeu. Ce rôle de partenaire, nous voulons le tenir avec volonté et fermeté et forts de l'attachement à nos convictions. C'était le cas hier dans les assises des libertés locales et demain dans celles relatives à l'école. Nous le faisons avec la certitude qu'en une période où nos concitoyens éprouvent des sentiments d'inquiétude pour l'emploi, pour la sécurité, l'un et l'autre fondamentaux, où ils craignent parfois les changements et les bouleversements, nous devons leur donner confiance, leur montrer sans hésiter où est la voie de l'avenir. Il n'y a pas de déclin là où il y a une volonté forte et un chemin clairement tracé. Les communes et les maires peuvent et doivent y contribuer, forts du constat, encore confirmé par l'enquête récente, que la commune est l'institution publique pour laquelle les Français souhaitent plus de moyens, parce qu'elle est la plus proche de leurs préoccupations quotidiennes.

Et les Français qui reconnaissent que le métier de maire est de plus en plus difficile et de plus en plus exposé lui font confiance au maire pour les aider à baliser la voie du futur.

Voilà pourquoi les Maires de France, de Métropole et d'Outre-Mer, rassemblés dans leurs associations départementales, piliers de l'AMF, ont la conviction qu'avec eux une vraie décentralisation doit réussir.

Les maires sont parfois considérés, à juste titre, comme les fantassins de la République. Encore faut-il qu'ils soient reconnus et respectés comme tels. Alors, avec eux, la France tiendra toute sa place dans une Europe en marche.

**Intervention de Monsieur Hervé GAYMARD,
ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des affaires rurales**

Monsieur le Président de l'Association des maires de France, cher Daniel HOEFFEL, Monsieur le Président de la Commission des communes et territoires ruraux, cher Jean-Claude FRECON, Monsieur le Président de la Fédération nationale des maires ruraux, cher Gérard PELLETIER, Cher Gérard GOUZE, et puis je voudrais saluer, évidemment, Paul DURIEUX et Gérard DELFAUX, et tous les maires de l'assemblée

Je ne suis moi-même pas maire, mais conseiller général, et j'ai été président du Conseil général jusqu'au printemps de l'année dernière, donc, dans beaucoup de questions et de préoccupations que vous avez exprimées, je retrouve la tonalité des réunions cantonales que je continue à faire dans mon département avec Jean-Pierre VIAL, mon successeur.

Je voudrais vraiment vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à être parmi vous ce matin, et de vous être exprimés aussi directement et aussi franchement. Je vais essayer de répondre, j'espère de manière aussi claire et aussi simple que vous avez posé vos questions, et je voudrais vous dire également que, au-delà de cette petite heure et demie que nous passerons ensemble, je suis très demandeur, directement ou par l'intermédiaire de vos parlementaires, et de l'AMF, bien évidemment, de toutes propositions, demandes complémentaires, puisque cette loi sera débattue au début de l'année prochaine au Parlement, et la discussion se poursuivra pendant tout le premier semestre de l'année prochaine. J'espère bien, et j'entend bien que ces dispositions soient améliorées à l'occasion du débat parlementaire, donc je considère la journée d'aujourd'hui comme un jalon, comme une étape, et, bien évidemment, pas un moment où je viendrais, de manière solennelle, vous présenter des choses qui seraient bouclées d'avance.

Je voudrais tout d'abord faire un certain nombre d'observations générales, avant de répondre plus précisément à vos questions. L'observation générale, c'est que – on l'a rappelé, je ne vais pas trop m'étendre dessus – en gros, depuis une vingtaine d'années, pour des raisons diverses, le monde rural a un sentiment d'abandon, puisqu'il a le sentiment, d'une part d'avoir été oublié des politiques d'aménagement du territoire, et d'autre part, d'être impuissant – c'est ce que disait Gérard GOUZE - face aux effets de la mondialisation et de l'évolution du monde.

Mais quand on dit « ruralité » - comme le dit souvent Nicolas JACQUET, quand il présente le rapport de la DATAR que nous avons évoqué, il faut parler de « ruralités » au pluriel, puisqu'en réalité, aujourd'hui, on a en gros trois ruralités différentes dans notre pays :

- une ruralité « péri-urbaine », dans laquelle les problèmes d'urbanisme, de spéculation foncière, d'un certain nombre de nuisances prédominent ;
- une ruralité qui a progressé, au cours des dix ans qui viennent de s'écouler, avec de la population qui est revenue, mais souvent une population différente de celle qui est partie, ce qui n'est pas sans poser des problèmes de conflit d'usage, on le voit bien en matière d'urbanisme, notamment, et de réglementations diverses pour les maires que vous êtes,
- et enfin une troisième ruralité, qui est souvent dans des zones mal desservies, ou qui subit des handicaps naturels, où il y a une profonde déprise agricole, et une baisse ou une dilution de l'activité économique.

Il y a donc des ruralités différentes, et donc il faut qu'ensemble nous mettions en œuvre les moyens pour apporter les meilleures réponses

Deuxième observation générale : le gouvernement, en liaison avec les élus locaux, et notamment avec l'AMF, a souhaité redéfinir une nouvelle politique pour le monde rural. C'est la raison pour laquelle le ministre que je suis est également en charge des affaires rurales, mais que sur ce sujet, bien évidemment, nous travaillons en étroite interministérielle ; d'abord avec Jean-Paul DELEVOYE, bien sûr, et la Délégation à l'aménagement du territoire, mais aussi avec tous mes autres collègues concernés – je ne vais pas tous les citer, parce que j'en oublierai peut-être – mais en réalité, c'est tout le gouvernement qui est concerné, et quand nous examinerons la loi à l'Assemblée et au Sénat, je ne serai pas le seul ministre à intervenir, puisque chaque ministre le fera, bien évidemment, pour les sujets qui relèvent de sa responsabilité ministérielle.

Ceci étant, et avant de rentrer dans le détail, je crois qu'il faut distinguer les fausses questions des vraies questions. Je vois deux fausses questions. La première, c'est d'opposer l'urbain et le rural. Nous avons une France diverses, aux mille visages, aux trente-six mille communes ; il nous faut évidemment une politique forte en faveur du monde rural, mais je crois que personne ne souhaite rentrer dans les débats d'un autre âge, consistant à opposer systématiquement l'urbain et le rural ; les deux catégories de collectivités ont chacune leurs problèmes à régler, qui sont de natures différentes, et il faut que l'on apporte des réponses aux unes et aux autres.

Le deuxième faux débat concerne, me semble-t-il, la place de l'agriculture. Il est évident, et ce n'est pas le ministre de l'agriculture qui dira le contraire, que l'agriculture est et doit rester le cœur vivant et battant de nos campagnes ; et de ce point de vue, il est clair qu'il n'y aura pas de ruralité forte sans une agriculture forte, cela va de soi.

Mais cela veut dire aussi, chacun le sait bien et les agriculteurs le disent eux-même, que l'agriculture à elle-seule ne peut pas être le seul outil économique dans nos campagnes. C'est pourquoi se développe l'interconsularité avec les chambres de commerce et les chambres de métier, la pluri-activité ; une question, tout à l'heure, évoquait le rôle des artisans et des commerçants : bien évidemment, ces activités sont au cœur du monde rural.

Puisque je parle d'agriculture, je peux peut-être répondre par là même à la question de M. BOURDIN, qui s'est exprimé sur la question notamment des ventes de la terre pour la retraite, et qui a posé là une question extrêmement importante. Premièrement, et sans trop m'étendre là-dessus, parce qu'on pourrait en parler pendant des heures, et c'est passionnant, il faut savoir que nous avons un débat agricole mondial, comme j'ai pu le constater à Cancun au début du mois de septembre, qui fait rage. L'enjeu est de maintenir notre modèle agricole européen, basé sur des exploitations familiales, et qui occupent la plus grande partie du territoire ; parce que je vous rappelle que 50% du territoire français est en surface agricole utile, 25% en forêts, donc cela veut dire que nous avons les ¾ de notre territoire qui sont constitués par des espaces naturels, cultivés ou non. Face à cette conception d'une agriculture familiale et ancrée sur les territoires, qui est une conception française désormais partagée par l'Union européenne, nous avons une conception radicalement autre, dans un certain nombre de pays du monde, et des pays très différents, tels que les Etats-Unis, le Brésil, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande... défendent une vision ultra-libérale de l'agriculture, qui consiste à dire que, en gros, il y a une douzaine de pays au monde, compte tenu de leurs dotations naturelles en facteurs de production, qui ont vocation à nourrir le reste du monde, et que dans le reste du monde, on ne devrait plus produire, et tout acheter à l'extérieur.

Donc il faut savoir que, en matière agricole – je n'ai malheureusement pas le temps d'entrer dans les détails, mais c'est

un sujet capital pour le thème qui nous réunit ce matin – ce n'est pas seulement le débat à Bruxelles, quand on se bat pour maintenir la PAC comme nous sommes arrivés à le faire, c'est-à-dire maintenir le budget de la politique agricole commune pour les dix ans qui viennent, qui importe, c'est aussi et peut-être encore davantage le débat dans les enceintes internationales, et notamment à l'Organisation mondiale du commerce. Et si nous voulons garder de l'agriculture dans chacun des départements que vous représentez ici, il faut savoir que nous devons mener et gagner ce combat avec force de conviction, avec énergie et sans raser les murs.

C'est la première observation que je voulais faire.

Deuxième observation, par rapport à la question précise sur les retraites. Tout d'abord, depuis 1993, sous deux gouvernements différents d'ailleurs, de couleurs politiques différentes, il y a eu un certain nombre d'efforts significatifs faits en matière de revalorisation des retraites agricoles. Dans les dix-huit derniers mois, deux étapes auront été franchies : la première, c'est la mise en œuvre et le financement de la retraite complémentaire agricole, qui était attendue de longue date ; la deuxième, c'est la mensualisation des retraites agricoles, qui va intervenir au 1er janvier 2004. Il est clair qu'il faudra continuer, dans les années qui viennent, cette remise à niveau des petites retraites agricoles, parce que, comme vous l'avez très justement souligné, cette question, dans un certain nombre de parties de notre territoire, est intrinsèquement liée à l'avenir du foncier agricole.

Je ne veux pas rentrer dans le détail mais, encore davantage avec les nouvelles règles d'application de la politique agricole commune que nous sommes en train de discuter avec les organisations professionnelles agricoles, nous veillerons à mettre en place un système qui favorisera la transmission d'exploitations et le renouvellement des générations ; cette question que vous avez posée est effectivement centrale, notamment dans certaines parties de notre territoire. Voilà la deuxième fausse question, sur la place de l'agriculture.

Maintenant, les vraies questions générales, avant de rentrer dans le détail.

Premièrement, l'articulation du rôle de l'Etat et des collectivités territoriales. Comme l'a souligné Jean-Claude FRECON, les collectivités locales n'ont pas attendu cette loi ou ce CIAT pour innover en matière de développement rural. Nous savons que beaucoup de choses ont déjà été faites et il y a beaucoup à faire en mutualisant les expériences des communes, des communautés de communes, des conseils généraux et des régions, pour améliorer la politique en faveur des collectivités territoriales et du monde rural. Le rôle de l'Etat dans ce domaine, c'est de fixer un axe politique, c'est de créer la boîte à outils quand il y a besoin d'une intervention législative, fiscale ou budgétaire ou de porter les dossiers à Bruxelles. ;. mais il est bien évident que les premiers acteurs de terrain, c'est vous.

Le deuxième vrai sujet, et je réponds à M. BERBERIAN cette fois-ci, c'est la question des moyens financiers. Je réponds d'abord à M. BERBERIAN sous l'angle de la péréquation : chacun sait que c'est un sujet extrêmement important dont traitent le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué aux collectivités locales, Patrick DEVEDJIAN et Nicolas SARKOZY. Je ne veux pas interférer dans le débat sur la décentralisation qui vient de se terminer au Sénat et qui va bientôt commencer à l'Assemblée nationale, mais il est bien clair que dans le prolongement de ces nouvelles données, la question de la péréquation est capitale : elle n'est pas traitée dans ce projet de loi puisque ce n'est pas le bon vecteur législatif mais il est clair que le sujet est sur la table, et vous en connaissez mieux que quiconque la complexité, chaque fois que l'on touche à l'usine à gaz de la répartition de la DGF, mais ce n'est pas une raison pour ne pas « s'y coller », compte-tenu de ce que nous constatons aujourd'hui.

Autre question sur ce sujet, et Jean-Claude FRECON l'a évoquée également, c'est la question des compensations budgétaires, là où il y a exonérations en matière d'impôt local pour favoriser

l'attractivité. Comme vous le savez, la réforme constitutionnelle, telle qu'elle a été votée, notamment à la demande du Sénat et de son président, a intégré l'exigence du mécanisme permettant à ces charges ou à ces moindres recettes d'être compensées, et donc il est bien clair que l'on se situe dans ce cadre là.

Troisième vraie question, et là encore je réponds à M. BERBERIAN pour la première partie de son intervention, c'est l'esprit de la loi. C'est vrai, je vais le dire franchement, on peut dire : « oh là là, cette loi est longue, compliquée, sans souffle, sans grande déclamation, c'est donc une loi qui n'est pas ambitieuse ». Je prends acte de ce constat, que l'on m'a fait ou que j'ai entendu à plusieurs reprises. Mais je voudrais vous dire comment j'ai vu les choses dans l'élaboration de cette loi : on a essayé de faire la plus large concertation possible, notamment avec l'AMF, avec l'ensemble des associations, des métiers représentés dans la ruralité. Nous avons eu un grand cri, une grande attente de quelque chose pour la ruralité, mais l'honnêteté me commande de dire que, quand on allait sur les propositions plus concrètes, il y avait souvent une difficulté à matérialiser cette attente générale. Alors je me suis dit : que fait-on ? fait-on une grande loi déclamatoire, avec un article 1 qui s'ingérerait la déclaration des droits de l'homme, et qui serait une grande envolée lyrique – on a connu ces lois déclamatoires, souvenez-vous une loi du début des années 80 sur les transports intérieurs, qui commençait par un article 1 qui est un monument, mais qui en réalité n'a jamais été appliquée. J'ai préféré avoir une approche plus pragmatique, plus humble, peut-être avec moins de souffle et d'éloquence, pour essayer de régler les problèmes tels qu'ils se posent.

Je dois vous dire – cela vous semblera peut-être étonnant - que j'assume ce non lyrisme, parce que je me méfie du lyrisme qui n'est pas toujours suivi d'effets, et qui peut décevoir. Et en réalité, on m'a souvent dit : « pour la ruralité, il faut trouver LA mesure, ou LES mesures. Il faut nous donner deux ou trois mesures simples ». C'est vrai que médiatiquement, c'est plus facile à présenter, mais je crains que ce ne soit pas aussi simple. C'est la raison pour laquelle cette loi, et les mesures décidées au CIAT le même jour, c'est-à-dire le 3 septembre dernier, ce que nous appelons avec Jean-Pierre RAFFARIN, Nicolas JACQUET et Jean-Paul DELEVOYE ce « bouquet rural », est une boîte à outils avec un certain nombre de mesures qui sont faites pour être appliquées rapidement, pour être évaluées en permanence, et pour être également améliorées en permanence. Voilà donc l'esprit de cette loi ; je vais peut-être décevoir certaines et certains d'entre vous en ayant cette posture, mais comme je souhaite être honnête, c'est de manière très délibérée que nous avons décidé d'agir pragmatiquement pour faire bouger les choses.

Concrètement, je ne vais pas paraphraser tout ce qui est dedans, je voudrais peut-être chemin faisant répondre à l'ensemble des questions qui m'ont été posées.

Je voudrais dire tout d'abord que, évidemment, le premier axe de cette loi, c'est le développement économique, avec l'actualisation du zonage des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette question suscite un certain nombre d'inquiétudes, et je voudrais les lever immédiatement : il est clair qu'il faut actualiser le zonage, parce que depuis 1995 l'intercommunalité s'est beaucoup développée dans notre pays, mais il n'est pas question de sortir des communes qui y seraient actuellement. C'est un travail auquel nous procéderons avec Jean-Paul DELEVOYE et Nicolas JACQUET dans le courant de l'année prochaine, mais je crois qu'il n'y a pas de souci à avoir.

Deuxième observation : nous créons une Société d'Innovation pour le Développement Rural (SIDER), pour venir en aide aux communes rurales. Il y a un certain nombre de dispositions en faveur de la pluriactivité, des groupements d'employeurs, et nous avons là des sujets qui sont effectivement au cœur de ces problématiques, et sur lesquels il faut avancer.

Je voudrais revenir en particulier sur la question de l'ingénierie ; Jean-Claude FRECON a dit « est-ce que ce n'est pas de la provocation de parler d'ingénierie publique quand les maires ruraux constatent ce qui se passe dans leur département ». Je partage

complètement ce qu'il dit, puisque je le vis moi-même dans mon département ; il n'est pas de réunion cantonale avec les maires qui n'évoque pas ce dossier. Je ne veux pas ce matin stipuler pour autrui, puisque souvent quand on évoque ce sujet, on évoque les évolutions de la DDE, et Gilles de ROBIEN n'est pas à cette tribune, donc je ne vais pas parler en ses lieu et place. Je voudrais simplement dire la chose suivante : premièrement, il est clair, y compris dans le cadre de la réforme globale de l'Etat, qu'une ingénierie publique dynamique et présente est très importante pour les communes rurales, et nous avons un axe politique fort pour maintenir cette ingénierie.

Autre observation : du fait des transferts de compétences, notamment du transfert d'une grande partie des routes nationales aux conseils généraux, on va avoir à redessiner l'offre d'ingénierie publique dans les départements autour des préfets, c'est-à-dire que la configuration des services extérieurs techniques de l'Etat, notamment DDA et DDE va être à réinventer. Dans le cadre de ce travail, lié à la décentralisation et à la réforme de l'Etat, nous travaillerons, avec Gilles de ROBIEN, Nicolas SARKOZY et Patrick DEVEDJIAN, en étroite concertation avec vous, pour redéfinir un pôle « ingénierie publique » dans les départements qui apportent les réponses dont les communes ont besoin. Là c'est davantage l' élu local peut-être que le ministre de l'agriculture qui parle, mais c'est un sujet extrêmement important, et vous avez bien fait d'évoquer ce sujet.

S'agissant de la question de l'attractivité du point de vue du logement, une question très précise a été posée, à laquelle je ne sais pas répondre aujourd'hui, donc je ferai passer le message à mon collègue compétent - ou à ma collègue compétente - en la matière. Sur le logement en milieu rural, il y a dans la loi et dans le CIAT des mesures pour relancer les OPAH en milieu rural, puisque comme vous le savez, on avait ces dernières années beaucoup oublié le monde rural dans les OPAH, et en liaison avec Gilles de ROBIEN, nous avons décidé de « remuscler » les OPAH, et donc très concrètement les crédits affectés en faveur du monde rural ; j'ajoute qu'il y a un certain nombre aussi de mesures fiscales d'exonération de taxe foncière pour les logements bâtis en zone de revitalisation rurale, et une simplification des opérations d'aménagement foncier.

Le deuxième grand thème, ce sont les services. Je voudrais juste, de ce point de vue, faire deux remarques.

La première concerne les services au public. Pendant tous les débats pour élaborer cette loi, j'ai vu monter la problématique des services publics, au sens classique et bien connu du terme, mais aussi la problématique des services au public, notamment en matière d'offre de santé, et on a évoqué la question des médecins, et je pourrais dire des vétérinaires, pour les vétérinaires en milieu rural, et la question des pharmacies. Il se trouve qu'il y a quelques années j'ai été secrétaire d'Etat à la santé et que ces problèmes se posaient déjà, peut-être de manière moins grave qu'aujourd'hui, et je voudrais dire deux choses.

Premièrement, il faut évidemment des outils pour prendre en compte la situation actuelle, et il y a dans la loi des outils permettant des exonérations dans un partenariat entre les professionnels, la caisse d'assurance maladie et la ou les collectivités concernées, pour favoriser l'implantation des professionnels de santé en milieu rural. C'est une disposition qui, je pense, permettra de régler un certain nombre de situations.

Il y a un deuxième point, spécifique aux pharmacies, lié aux seuls que vous avez évoqués. C'est de la responsabilité de mon collègue MATTEI, et là aussi je ne vais pas parler à sa place ; je crois que c'est une question, qui mérite d'être regardée, sur la relation entre d'une part l'équilibre économique des officines pharmaceutiques, et d'autre part l'implantation territoriale. C'est un sujet toujours très sensible, délicat. Tous les élus que nous sommes avons nos permanences pleines de pharmaciens qui viennent nous dire « il faut défendre mon dossier auprès de Monsieur le Préfet, pour avoir des dérogations, quand c'est possible », et nous savons bien que ce sont des sujets très importants ; je sais que Jean-François MATTEI, qui s'implique beaucoup sur cette question de l'offre de soins en milieu rural souhaite que nous puissions trouver des solutions.

Autre observation sur l'offre de soins en milieu rural : je crains malheureusement que la seule considération financière ne suffise pas. Comme vous l'avez dit très justement, ce n'est pas seulement une question d'équilibre budgétaire ou financier ; il y a aussi une question de mode de vie et de style de vie. C'est vrai - et ce que je dis n'est pas du tout un reproche à l'exercice libéral de la médecine en milieu urbain - qu'il est plus facile en milieu urbain de ne pas être sur la brèche 24h sur 24 qu'en milieu rural, où on sait en permanence où est le médecin. Et par rapport aux gardes, à la charge de travail - j'ai le cas dans un canton de mon département, qui n'est d'ailleurs pas un canton défavorisé, où le médecin généraliste qui va prendre sa retraite dans deux ans me disait l'autre jour : « je ne trouve pas de successeur alors que j'ai un très bon chiffre d'affaire, donc un très bon équilibre économique, mais tous ceux qui viennent me voir me disent non, nous ne voulons pas travailler autant que votre génération a travaillé, en étant sur la brèche en permanence ». Je crains que cet aspect ne puisse être réglé ni par une loi, ni par un décret. Sur ce sujet, je n'ai pas beaucoup de solutions à apporter ; je crois qu'on est là dans un débat de société sur tous les métiers à vocation, où avoir une disponibilité totale et permanente est quelque chose qui, dans la société actuelle - je ne porte pas de jugement, c'est un constat - est de plus en plus difficilement ressenti.

Sur les services, je voudrais dire qu'il y a des choses dans la loi sur, j'allais dire « l'aviation de proximité », avec le FIATA, qui pourra intervenir plus précisément, et je voudrais dire aussi, puisque la question a été posée, sur le numérique, que Nicolas JACQUET, après que j'ai parlé, dira quelques mots, puisque c'est un sujet qui relève de la DATAR et de Jean-Paul DELEVOYE, donc qui n'est pas de ma compétence, et je préférerais que ce soit Nicolas JACQUET qui vous réponde très précisément sur la téléphonie mobile et le haut débit.

S'agissant - dernier point, et je m'arrête parce que l'heure tourne - du troisième volet, qui est l'espace, il est clair que cette question, dans un pays où, comme je le disais tout à l'heure, 75 à 80 % de l'espace est constitué de territoires agricoles, ruraux ou forestiers, est une question importante pour tout le monde : pour les agriculteurs, pour les maires que vous êtes, pour nos citoyens.

Il y a un certain nombre de mesures en faveur de la gestion de l'espace. Vous avez posé la question de l'Etablissement public foncier - enfin, de la possibilité qui est donnée aux régions de mettre en œuvre des opérations de préemption dans les territoires urbains pour soulager les SAFER, ça fait partie à mon avis des dispositions du projet de loi qui peuvent être améliorées durant le débat parlementaire, et moi, à titre personnel, je ne vois aucun inconvénient à ce que les départements puissent intervenir davantage sur ces questions là. Je sais qu'un certain nombre de questions se posent là-dessus. Je voudrais dire que nous serons très ouverts, parce que cela me paraît très important.

Nous avons des dispositions pour le pastoralisme, pour les zones humides, pour améliorer l'indemnisation des dégâts de gibier pour la chasse, et des dispositions sur la montagne, sur les massifs, sur les UTN, la taxe de séjour, etc.

Je ne rentre pas dans le détail, puisque malheureusement j'ai été trop bavard, et je ne pourrai pas répondre à toutes les questions qui ont été posées.

Je voudrais dire brièvement que la question des biens de section nous préoccupe. Un rapport de l'ingénieur général LEMOINE est désormais disponible. Il ne l'était pas encore quand nous avons élaboré la loi, et c'est pourquoi il n'y a rien dans le projet tel qu'il a été élaboré au mois de septembre, sur ce sujet ; nous poursuivons la concertation avec les élus et leurs associations, sachant que - vous connaissez très bien ce sujet j'imagine - le problème, c'est qu'on n'a pas la même perception de ces biens sectionnaux partout dans le territoire. Pour résumer, la perception qu'on en a dans le Massif Central n'est pas la même que dans certains départements de l'est, ou de la Franche-Comté, et réciproquement. Donc il faut qu'on essaye de trouver une solution pour en sortir par le haut.

La question des épandages est une question que je connais bien aussi comme élu local, et que j'ai à connaître comme ministre de

l'Agriculture, en liaison avec ma collègue Roselyne BACHELOT en charge de l'écologie, et là effectivement il faut que dans nos départements nous puissions améliorer les choses.

Concernant la question de M. MILLET, je crois avoir dit au début de mon propos que le monde rural, c'était tout le monde, y compris les artisans, et que dans le cadre des aides économiques qui sont possibles dans le cadre des lois qui régissent l'interventionnisme économique des collectivités locales, le monde de l'artisanat est tout à fait éligible à ces aides, et d'ailleurs dans les zones de revitalisation rurale, on sait que les entreprises qui en bénéficient le plus sont le plus souvent des entreprises artisanales.

Voilà, j'ai été à la fois trop long et sans doute incomplet.

Monsieur le Président, merci de m'avoir donné l'occasion de vous écouter et de répondre à un certain nombre de vos questions, mais, au-delà de cette rencontre, forcément un peu brève, je souhaite vraiment que, par tous les moyens possibles, vous me fassiez passer vos critiques et vos propositions.

Je crois qu'un document regroupant l'ensemble des dispositifs du CIAT a ou va vous être distribué, qui vous dit plus en détail ce que je vous ai dit rapidement.

Je vous remercie.